CA1 01
CQ
2001
I55
c.2

Ontario

Independence and Opportunity:

Ontario's Framework for Change for Persons with Disabilities

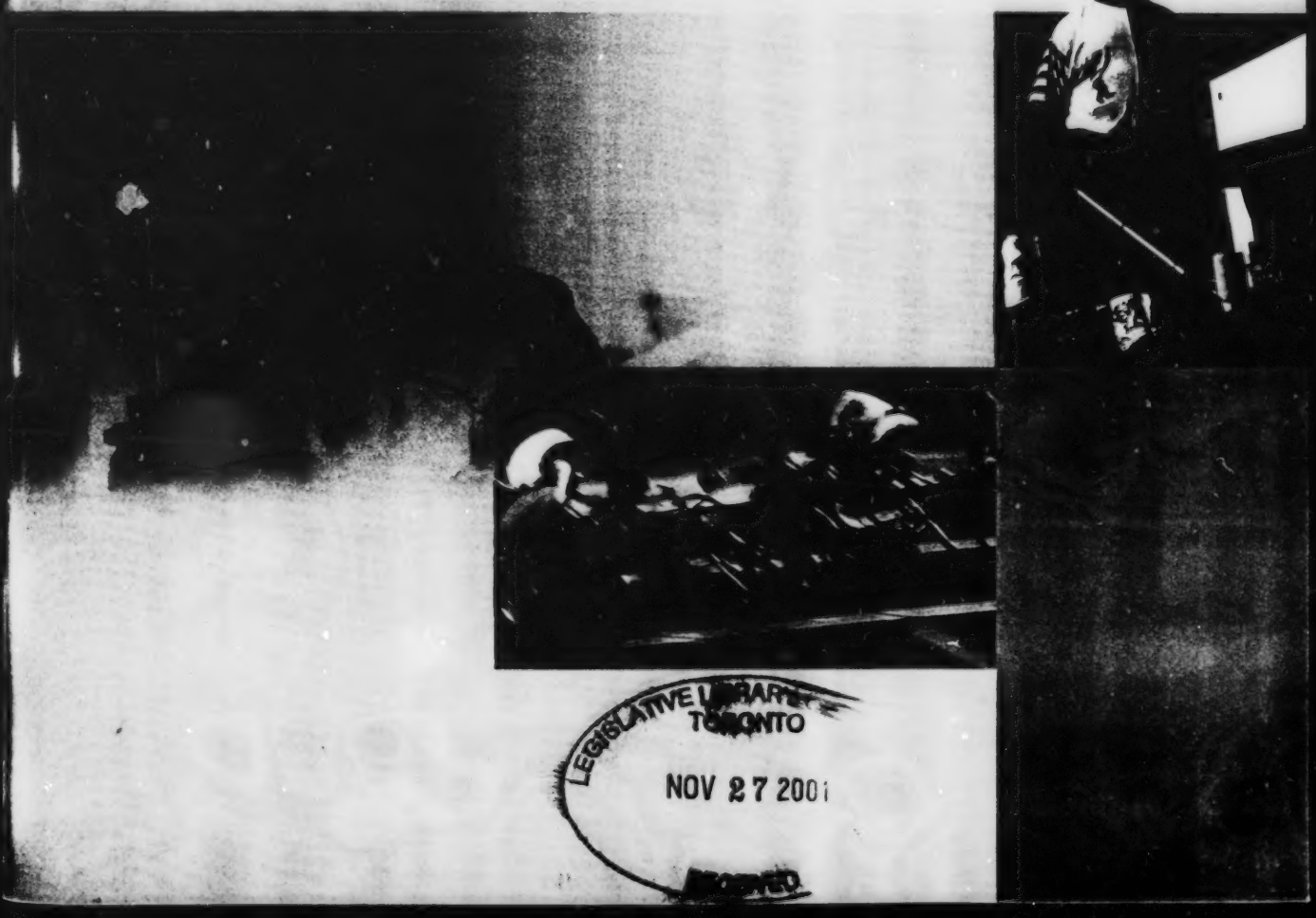

LEGISLATIVE LIBRARY
TORONTO
NOV 27 2001
RECEIVED

102-02900/

Available in alternative formats on request
Version française disponible

Published by the Ministry of Citizenship.
Printed by the Queen's Printer for Ontario.
Province of Ontario, Toronto, Canada.

©2001, Queen's Printer for Ontario

ISBN 0-7794-2258-9
D3632 11/01 10M

INDEPENDENCE AND OPPORTUNITY:

Ontario's *Framework for Change* for Persons with Disabilities

Toward the Vision

"We have a vision of an Ontario where old barriers are removed and no new ones are created. We have a plan to achieve this vision. And we have a host of supportive stakeholders in municipal government, the disability community, the broader public sector and private sectors ready and willing to make it happen."

– *Cam Jackson*
Minister of Citizenship

Moving Forward Together

"The Government of Ontario, reflecting the desire and determination of Ontarians to do what is right, is moving dramatically to increase independence and opportunity for persons with disabilities. Building on an already strong foundation of services and support, we will keep our promise — and position — as a leading edge jurisdiction, moving carefully and compassionately toward a fully inclusive future for persons with disabilities."

– *Mike Harris*
Premier

TABLE OF CONTENTS

A Message to Ontarians.....4

Removing Barriers is Everyone's Business.....5

Provincial Leadership: Building on a Strong Foundation.....7

- The *Ontario Human Rights Code* and the Ontario Human Rights Commission.....7
- Programs and Services for Persons with Disabilities.....8

Provincial Leadership: Creating a *Framework for Change*.....9

- Ontario's Vision for the Future.....10
- Moving Forward.....10
- Leaders and Partners.....10

Shared Responsibility, Shared Solutions.....12

- The Province of Ontario — Leading by Example.....13
- The Accessibility Advisory Council of Ontario.....15
- The Accessibility Directorate of Ontario.....16
- The Municipal Sector.....17
- Other Broader Public Sector Organizations.....20
- The Private Sector.....21
- Legislation to be Amended Immediately.....24
- Other Impacts.....24

Achieving the Vision.....25

Appendix A **Highlights of Disability Initiatives undertaken by the Ontario Government from 1995 to the Present..26**

Appendix B **Municipalities with Populations of 10,000 or more.....35**

A MESSAGE TO ONTARIANS

People from all walks of life and from every organization and institution work hard to build a province we can be proud of — a land of opportunity. Ontarians freely acknowledge that their province is one of the best places in the world in which to work, invest, live and raise a family.

From its first day in office, your government has been committed to maximizing the potential of every individual Ontarian for the benefit of all Ontarians. And under our leadership, Ontarians have come together like never before to tackle many serious social and economic issues that for too long had lingered unresolved.

To secure our future, we must continue to move forward together. We are building a legacy for our children and grandchildren as a fair and inclusive society. To do this requires tapping the talents, experience and expertise of every person who calls Ontario home; encouraging every person to contribute to their community; and making sure we remove the many and varied barriers that prevent people from experiencing full citizenship.

We envision an Ontario where persons with disabilities can experience the same fullness of opportunity as all Ontarians. We envision an Ontario where persons with disabilities can get into and around their community safely; attend and participate in a town council meeting; get to a job that nurtures their skills; and live as independently as possible. This *Framework for Change*, along with the proposed *Ontarians with Disabilities Act, 2001*, which is before the Legislature, is a tribute to all Ontarians with disabilities. It proposes the actions government and its partners need to take to ensure that persons with disabilities share in the opportunities prosperity brings.

Our plan has been developed with significant input from persons with disabilities and other partners. Over the past months I have personally met with hundreds of individuals, groups, organizations, institutions and associations. Your input has been invaluable.

We have listened. We have learned. And we are now taking action, proudly and confidently, to move steadily toward an Ontario in which no new barriers are created and existing ones are removed.

Our approach is balanced, reasonable and practical. It is positive and constructive. It is a plan which engages all sectors of society, drawing on their expertise to create further positive change. Most important of all, our approach is achievable.

Some of our first steps will include opportunities for persons with disabilities to become engaged in the reforms we are about to create together. But we will need everyone's help and contribution in the period ahead.

Please join me and your government in this united effort by reading this document, thinking of ways that you can become part of the solution — and taking action in whatever way you are able. You can make a difference.

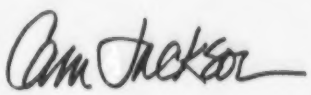

Cam Jackson

Minister of Citizenship
November 5, 2001

REMOVING BARRIERS IS EVERYONE'S BUSINESS

Ontario is changing and Ontarians are changing with it.

Persons with disabilities represent a significant and growing part of our population. Today, according to Statistics Canada, more than 1.6 million Ontarians have disabilities. As our population ages, the proportion of persons with disabilities increases. Two decades from now, it's estimated that nearly 20 percent of the population will have a disability. That's one in every five people.

But that's just persons with disabilities.

Accessibility challenges also affect the millions of parents, grandparents, families, friends, neighbours, co-workers and professionals who are involved with disabled persons on a daily basis.

When you look at these figures, it becomes clear that enhancing the ability of persons with disabilities to have equal access to opportunity, to live an independent life and to make a contribution to their community would have a significant, positive impact on the province's future prosperity. It has been estimated, for

example, that the potential spending power of Canadians with disabilities is as much as $20-25 billion.

Measures that improve accessibility and opportunity are consequently bound to generate significant economic benefits for all Ontarians.

But the government's *Framework for Change* doesn't just make economic sense — it makes common sense and it is the right thing to do. Sharing opportunity and prosperity is good for us all.

"I believe in moving forward with purpose, and working together to reach a common end. The proposed *Ontarians with Disabilities Act* incorporates this philosophy and offers a level of commitment that is unprecedented in Canada. I believe that, working with all levels of government and every sector, we will affect change and move steadily towards achieving a barrier-free society in Ontario. This will enable Ontarians with disabilities to participate in all aspects of community life — to the best of their individual abilities."

– *Dean LaBute, Regional Representative of the Ontarians with Disabilities Act Committee*

THE FACTS

- Sixteen per cent of Ontario's people (more than 1.6 million) have some form of disability.
- The number of persons with disabilities is expected to increase as the population ages since the incidence of disability increases with age.
- It is estimated that the number and proportion of persons with disabilities will increase to nearly 20 per cent of the population by 2020 (one in every five residents).

PROVINCIAL LEADERSHIP: BUILDING ON A STRONG FOUNDATION

In 1995 the Government of Ontario made a firm commitment to increase opportunities for persons with disabilities. The government's solid track record is built upon a strong foundation of existing legislation, a considerable number of services and programs for persons with disabilities and nearly six billion dollars in annual spending.

The Ontario *Human Rights Code* and the Ontario Human Rights Commission

A strong Ontario *Human Rights Code* provides a solid basis for the rights of persons with disabilities in this province. Simply put, it is against the law to discriminate against persons with disabilities.

The government of Ontario has always believed that effective enforcement of human rights is fundamental to protecting, nurturing and ensuring equal opportunity for all Ontarians. Many of its early reforms have helped strengthen the Ontario Human Rights Commission, which enforces the Ontario *Human Rights Code*.

The Ontario Human Rights Commission will be at the forefront of change. It has already worked proactively to reduce backlog. This year, it has developed extensive accommodation policies for persons with disabilities. It has undertaken surveys of the accessibility of public transit systems. And it has written to major restaurant chains to advise them of their accessibility obligations under the *Code*.

The Ontario *Human Rights Code* and the Ontario Human Rights Commission have an impressive record in protecting the rights of all of Ontario's residents, including persons with disabilities.

Yet more can be done. The government is planning legislative amendments that would update, improve and strengthen Ontario's *Human Rights Code*.

Programs and Services for Persons with Disabilities

The government of Ontario spends billions of dollars annually on programs and services for persons with disabilities. The wide range of programs and services funded by the government include health care, children's treatment, respite care, research and development, transportation, special education, tax incentives, income and employment supports — and more. (Just one example: the Ministry of Health and Long Term Care's Assistive Devices Program, which helps Ontario residents with long-term disabilities to pay for devices such as wheelchairs, hearing aids, vision and communication aids. The 1999-2000 budget for this program alone was $98 million.)

Almost $1 billion in new funding has been announced since the current government was elected in 1995. Examples of new initiatives include (see Appendix A for a complete list):

- In 2001, $20 million was allocated to children's treatment centres to improve access for children with special needs.
- In 1999, $35 million in new resources went to improving support and services for persons with developmental disabilities living in the community, and their families.
- In 1998, the government confirmed that a pilot project to enable adults with physical disabilities to manage their own support and attendant services would be made permanent, and approved an annual budget increase of $18.7 million.
- In 1997, a $25 million matching grant went to the Ontario Neurotrauma Foundation for spinal cord and brain injury prevention, rehabilitation and research.

These and many other important programs and services:

- Help improve the lives of persons with disabilities and those who provide care.
- Make buildings and motor vehicles more accessible.
- Create opportunities for community and independent living for disabled persons of all ages.
- Help students with disabilities to get an education.
- Help persons with disabilities get jobs or support when they cannot work.
- Offer health care services that improve care, provide earlier intervention, and improve rehabilitation following serious injury.

PROVINCIAL LEADERSHIP: CREATING A FRAMEWORK FOR CHANGE

INDEPENDENCE AND OPPORTUNITY

Ontario's Vision For Persons with Disabilities

The people of Ontario support the right of every person with a disability to live as independently as possible, to enjoy equal opportunity and to participate fully in every aspect of life in our province.

We believe that the dignity and worth of all Ontarians should be respected and valued.

We have a responsibility to ensure that persons with disabilities share the same rights, freedoms and obligations as every Ontarian. This is a responsibility which rests with every government, every region, every institution, every association, every sector and every person in Ontario.

Achieving this vision makes good sense for us all. Persons with disabilities make significant contributions to the well-being of their neighbours, communities and province. And we all benefit when we maximize the potential that lies within every person.

To this end, the Government of Ontario pledges to work in partnership with Ontarians to build on what we have already achieved together. We will move steadily towards a province in which no new barriers to persons with disabilities are created and existing ones are removed.

Independence and Opportunity: The Vision We Share

Mike Harris
Premier

Cam Jackson
Minister of Citizenship

The Year 2001

Ontario's Vision for the Future

The government's *Framework for Change* is founded on a vision of the kind of province it wishes to achieve. The Vision Statement reaffirms a strong commitment to building an inclusive Ontario for persons with disabilities. In implementing this vision, the government and its partners in all sectors will embark on a journey of continuous improvement, moving steadily towards the ideal of full citizenship for all Ontarians.

Moving Forward

Our plan to achieve this vision was developed with the input and support of many organizations and individuals representing persons with disabilities. Throughout the consultation process, the disability community said that strong legislation with mandatory measures is necessary, but that it is not the complete solution. We have listened and responded.

Our plan to make Ontario the most inclusive province in Canada calls for strong legislation with the support of all sectors and levels of government, non-legislative initiatives and a multi-year plan to realize our goal.

The plan — our *Framework for Change* — recognizes that real success is never achieved overnight. People and organizations need time to adjust and to respond appropriately. It takes time to develop expertise, develop infrastructure and build the capacity for change.

That is why the *Framework for Change* calls for existing enforcement mechanisms to be strengthened, rather than new ones to be created.

And that is why it calls for more public education and awareness — to promote attitudinal change and greater understanding.

Leaders and Partners

Government can legislate, inspire and lead change. But it cannot legislate attitudes. That is why the *Framework for Change* calls upon municipal governments, the private and volunteer

"Mandatory measures will ensure the government and its partners improve accessibility over time. This legislation will create the foundation for a more inclusive Ontario."

– *Cam Jackson*
Minister of Citizenship

sectors, community organizations and all individuals to acknowledge that it is time to put aside preconceived ideas and overcome attitudinal barriers. It calls on all partners to work with the provincial government toward a new reality — improved independence and opportunity for persons with disabilities.

Government, at the same time, needs to be a leader in its own house by ensuring its own policies and practices are designed to achieve accessibility in the Ontario Public Service (OPS). And it has a responsibility to lead by defining the expectations and standards for its partners.

The government's partners include municipalities, educational institutions, hospitals, providers of public transportation, businesses and employers — and the people of Ontario. The government of Ontario expects its partners to improve accessibility over time, and is committed to working with them and sharing the responsibility for developing shared solutions.

The *Framework for Change* includes requirements that would result in all sectors becoming increasingly accountable to the public for the inclusion of persons with disabilities. Persons with disabilities would have an increased role in making changes that affect their lives directly. It provides a flexible approach to promote locally driven solutions in tandem with provincial leadership and support.

It is also the government's hope that the federal government will take inspiration from efforts underway in Ontario and assume a leadership role in removing barriers nationally.

"From this point forward, all sectors will have to embrace accessibility as a value and incorporate it into their thinking on a daily basis. This is a significant beginning and we commend the government for demonstrating leadership and putting Ontario at the forefront of mandating change."

– *Barry Munro,*
President
Canadian Spinal
Research Organization

SHARED RESPONSIBILITY, SHARED SOLUTIONS

The government's proposed *Framework for Change* would directly affect four key sectors: the Ontario Public Service; municipalities; the broader public sector; and the private sector.

Each has a role to play in helping Ontario realize its vision for persons with disabilities.

Some would be required by legislation to implement initiatives to achieve this goal; some would be engaged, after further consultation, in an organized, constructive and co-operative approach; while others would be encouraged initially to act voluntarily. But all would join in the common cause of working for greater accessibility.

Two new bodies — the Accessibility Directorate of Ontario and the Accessibility Advisory Council of Ontario — would be created through legislation at the provincial level to help make Ontario more inclusive.

In addition, several pieces of existing legislation would be amended to immediately improve accessibility for Ontarians with disabilities.

"The proposed *Ontarians with Disabilities Act* takes the right approach with a combination of mandatory and voluntary measures. Legislation isn't the only solution. We need to encourage the private sector to get involved and introduce incentives for barrier removal. We need everyone's participation in overcoming attitudinal barriers and reminding people that opening doors is everyone's business."

Jeff Adams
Olympian and Paralympian

(Note: The following pages contain only highlights of the proposed ODA. For more precise information and wording, please refer to the Bill itself.)

The Province of Ontario — Leading by Example

The provincial government has a responsibility to set a high standard and to demonstrate leadership.

The OPS is the province's largest employer with more than 60,000 employees. The day-to-day operations of government have far-reaching implications. From access to information, to obtaining a birth certificate or driver's licence, to simply having access to the province's seat of government, persons with disabilities still face many barriers.

The requirements being proposed for the OPS would set important new standards for accessibility in this province and for accessible service delivery.

The proposed legislation would require the government to meet accessibility requirements in key areas of its activities. The legislation would have an impact on services to the public; work-place policies and practices; buildings; publications; government Internet sites; purchasing procedures; and capital programs.

TAKING ACTION...

Accessibility Plans

- Every ministry would be required to prepare an annual accessibility plan and to develop these plans in consultation with the Accessibility Directorate of Ontario. Plans would be made public.
- Accessibility plans would identify current barriers to be addressed; describe the actions to be taken to identify and remove barriers in legislation, programs, practices, services and policies; and report on progress made in the previous year. Some agencies would be required to develop accessibility policies.
- Government would be required by law to say how it plans to remove barriers to accessibility and to demonstrate that it has taken action.

Government Buildings

- Involving the disability community in the planning process ensures the government will have to view activities through a "disability lens." This will help make the right decisions in an informed way. The government would be required to develop barrier-free design guidelines for buildings and premises, in consultation with persons with disabilities and others. It would be required to ensure that any buildings or premises it purchases, constructs or renovates significantly, after the Bill comes into force, would comply with those guidelines. Simply put, the business of Ontario ministries would be made more accessible to employees and customers with disabilities.

- The government would have to have regard to compliance with the guidelines for buildings when it enters into new leasing agreements.
- Physical barriers would be identified and removed over a prescribed period of time.
- All citizens of Ontario have the right to access their seat of government. The Bill would require the Speaker of the House to prepare an accessibility plan applicable to all areas under the Speaker's control. The plan would address the identification, removal and prevention of barriers in the Legislative chamber and the other areas of the Legislative Building. The plan would also address the policies, programs, practices or services of the Legislature.

Buying Goods and Services

- The province buys billions of dollars worth of goods and services every year. It would be required by law to make accessibility a consideration in such purchases. This would mean that thousands of suppliers throughout Ontario would have to become aware of and consider the accessibility of the goods and services they provide if they wish to sell to the Ontario government.

Communication and Information

- Where technically feasible, provincial government Internet sites would have to be accessible by persons with disabilities.
- With some exceptions, such as maps, government information materials would have to be made available, upon request, and within a reasonable timeframe, in a format accessible to persons with disabilities who request them.

ACCESSING THE WEB

The Ministry of Citizenship Web site is fully accessible. A new software program called "Betsie," when installed, will automatically translate web pages "on the fly" to large print. Users will be able to customize fonts, colour and type size.

Employment

- The government would be required to accommodate the accessibility needs of its employees and of those who apply for positions and are invited to take part in the selection process.

- Through an annual $1 million accommodation fund, Management Board Secretariat would reimburse ministries for certain expenses they incur to accommodate job applicants and employees.
- All managers and supervisors would be required to receive training on the legislation and the government's obligations regarding accessibility in employment.

Government-Funded Capital Programs

- Buildings that are built with government capital funding would have to meet or exceed the accessibility requirements of the Ontario *Building Code*. In addition, the government would be able to set accessibility criteria in other types of projects. This is one way to ensure no new barriers will be created.

GETTING RESULTS...

- Greater public accountability.
- Services would be reviewed and improved.
- New guidelines for accessibility of government buildings would be developed in conjunction with persons with disabilities and others.
- Access to public buildings would be considerably improved; goods and services would be more accessible; access to government information would be greatly enhanced; public awareness of disability issues would be heightened significantly.
- Improved access to publications, and to information on government Internet sites.
- New construction would be accessible.

The Accessibility Advisory Council of Ontario

Achieving independence and opportunity for all Ontarians with disabilities will depend on the co-operation and commitment of all sectors and government partners. During consultation on the proposed *Ontarians with Disabilities Act, 2001*, many businesses, municipalities and other organizations said repeatedly they wanted to do the right thing but that they didn't always have the information and knowledge that enabled them to do so. As a result, good intentions often fell short of expectations.

To guide and assist these partners, the legislation proposes the creation of an Accessibility Advisory Council of Ontario which would report directly to the Minister of Citizenship.

TAKING ACTION...

The council would bring together individuals who have the expertise, experience and knowledge

to provide strategic advice to the minister. It would oversee implementation of the legislation. It would also be charged with the responsibility of monitoring and advancing the legislation and would provide annual reports on its activities. The council would include persons with disabilities.

GETTING RESULTS...

The council could:

- Provide a long-term "lens" on accessibility issues to ensure continual progress toward an accessible Ontario over time.
- Identify new areas of reform in the private sector.
- Act as spokespeople in order to promote greater accessibility.
- Leverage the support of all sectors.
- Proactively encourage partnerships.
- Advise the minister and government on disability issues.
- Provide support for accessibility initiatives.

The Accessibility Directorate of Ontario

TAKING ACTION...

During the consultation process, participants expressed concern about a lack of service delivery, attitudinal barriers and the need for a single point of access to government where persons with disabilities could raise their concerns. The directorate would address these concerns among others. It would work with and across all of the sectors and ministries that are charged with responsibility for helping the government achieve its vision. It would work with municipalities and the private sector to set standards and incentives for the removal of barriers on a sector-by-sector basis.

GETTING RESULTS...

The directorate would:

- Provide specialized knowledge and research.
- Assist municipalities, the OPS, school boards, public transportation providers, hospitals, colleges and universities with accessibility planning.
- Develop partnering relationships with standard-setting organizations, the disability community and the private sector to continually remove barriers.
- Consult with the disability community on an ongoing basis to implement change.
- Provide information and advice to the government on disability-related issues.
- Help develop sectoral standards and codes.

The directorate would launch a public education program to change attitude and awareness. The campaign would deliver the message that opening doors is everybody's business.

The Municipal Sector

"Our city is pleased that the proposed *Ontarians with Disabilities Act* requires municipalities (of 10,000 and more residents) to address accessibility issues with the disability community. The proposed legislation gives us the right framework, guidance and tools to ensure that Ontario will be the most inclusive province in the country."

– *Jack Doris, Councillor, City of Peterborough*

Perhaps no government has a more direct impact on our daily lives than the municipal level. Municipalities play a significant role in the development of our communities — the streets, parks, public transit and public buildings that we use every day.

Municipalities implement the *Building Code* and the *Planning Act* and oversee renovations and retrofits. They are staffed by professionals, skilled in planning and building inspections. They currently oversee and enforce bylaws designed to improve accessibility and mobility for municipal residents.

That's why the mandatory participation of municipalities is key to realizing fully the government's vision for persons with disabilities. That's why the *Framework for Change* engages municipalities as partners while, at the same time, respecting their request for flexibility, their need for autonomy and their desire to work towards locally driven solutions.

Brockville has adopted a series of guidelines and recommendations developed by an independent organization called Education for Quality Accessibility (EQA) and has followed them for all new construction and renovation for more than eight years. EQA has given its five-star rating for accessibility to buildings such as the Brockville Public Library, police and fire stations and St. Lawrence College.

TAKING ACTION...

The proposed *Ontarians with Disabilities Act, 2001*, if passed by the Legislature, would engage municipalities in a number of ways:

- Municipalities of 10,000 or more residents (representing more than 90 per cent of the population) would be required to develop annual accessibility plans and to make those plans public.
- Municipalities of 10,000 or more residents would be required to establish accessibility advisory committees which would report to council. The committees would advise on the development of accessibility plans, among other functions. Municipalities would have to seek input from their advisory committees when purchasing, constructing, renovating or leasing new buildings.
- As seen in many examples across the province, change occurs when the community that is affected by change is included in the process. Mandating annual plans and committees would result in the identification and planned removal of barriers over time. More than 160 municipalities would plan for accessibility as a regular part of doing business.
- Functions of the committees and the process of implementation would be developed through regulation in consultation with the Association of Municipalities of Ontario.
- Municipalities would be required to consider the needs of persons with disabilities when purchasing goods or services through the procurement process.
- Additional municipal powers and obligations would be created under the *Act*. For example, a municipality could set accessibility as a condition for issuing a municipal licence.

"The City of Windsor has demonstrated leadership and a long-term commitment to promoting accessibility. We are thrilled that the proposed legislation mandates committee involvement in municipalities (of 10,000 and more residents) across the province. The Windsor Advisory Committee on Disability Issues is prepared to work with the government to achieve a vision of a more inclusive Ontario and independence and opportunity for all persons with disabilities."

– *Carolyn Williams, Chairperson, Windsor Advisory Committee on Disability Issues*

- Municipalities would also have to consider accessibility when approving a plan of a subdivision and when engaging in planning.
- No new subdivisions or construction would occur without consideration of accessibility features. Curb cuts, audible traffic signals and inclusive design would become more common features in communities across Ontario.
- Some rural and northern municipalities may lack the infrastructure to support a mandatory disability advisory committee. In discussions with the Ontario Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs and the Ministry of Northern Development and Mines, the government would explore how best to include these communities in advancing the goal of a more inclusive Ontario.

GETTING RESULTS...

- Significant improvements in community accessibility — as demonstrated by those municipalities that have already benefitted from their accessibility advisory committees and planning processes.
- Increased physical accessibility; higher visibility of disability issues throughout the community; greater public awareness of disability issues; more buildings and other sites (such as parks and recreational facilities) made accessible.
- Greater public accountability.
- An ongoing and participatory role in decision-making for persons with disabilities.
- Greater consultation between the Association of Municipalities of Ontario and the Accessibility Advisory Council of Ontario.

SEE APPENDIX B, PAGE 35, FOR A LIST OF MUNICIPALITIES AFFECTED BY THE PROPOSED LEGISLATION

Within the City of Kawartha Lakes, the former Town of Lindsay has had a Municipal Advisory Council for the Disabled since 1990. It acknowledges businesses that incorporate accessibility features into their renovations by giving them Certificates of Merit and promoting their endeavours in local media. It has developed a booklet of retail stores that are accessible. The council has also produced a set of standards which it uses to review site plans for new public buildings and renovations when considering applications for building permits.

Other Broader Public Sector Organizations

The vice-principal of **West Toronto Collegiate**, Ron Stevenson, who uses a wheelchair, became an activist for accessibility when he couldn't get into his son's high-school gym to watch him play basketball. West Toronto Collegiate now has ramps inside and out, a three-storey elevator, a specially equipped resource room, and five health-care assistants to help students with special needs.

While the province and municipalities, working together, can accomplish a great deal, the government recognizes that a much broader coalition would be needed to realize its vision fully. Obligations and expectations from sectors beyond these two levels of government are captured in the legislation.

Beyond municipalities, the term "broader public sector" (BPS) refers to those organizations and institutions that are the major recipients of provincial government funding — hospitals, colleges, universities, and school boards.

In addition, public transportation providers — including transit systems and authorities — would be required to develop annual accessibility plans. Accessible public transportation systems play a significant role in enabling persons with disabilities to have access to their communities and to employment.

> **"When you see two kids playing chess at lunch, the wheelchair disappears."**
>
> – *Ron Stevenson, Vice Principal, West Toronto Collegiate*

TAKING ACTION...

- The legislation would require BPS organizations — and public transportation providers — to mirror the efforts of government by requiring them to develop annual accessibility plans and make them public. Plans would set out improvement goals, as well as describing progress made in the previous year.
- Plans would be required to identify the barriers faced by persons with disabilities and the actions that would be taken to address them. This would include barriers in policies, practices, programs and services.

- Other BPS organizations, including some government agencies, would be required to establish accessibility policies to address how they are providing services to persons with disabilities.
- Some 159 hospitals, 25 colleges, 17 universities, and 78 school boards would be developing and implementing plans which would significantly enhance disabled persons' access to education, training and services.

"By making buildings accessible we are not only opening our doors to people with special needs — we are opening opportunities to the world."

– *Frank Marsh, President, Cambrian College*

GETTING RESULTS...

- Increased access to schools, colleges, universities and hospitals.
- Better services for persons with disabilities at schools, colleges, universities and hospitals.
- As a result of increased accessibility in public transportation, persons with disabilities would find it easier to move around their communities safely, which would significantly enhance their ability to participate fully in community life.
- Greater public accountability.
- Heightened public awareness.

The **City of Stratford** has had a long-standing policy of not charging visually impaired residents for travelling on its buses. It is one of the few cities in Canada providing this service. It has been recognized for this simple but important initiative with an award from the Canadian National Institute for the Blind.

The Private Sector

The private sector is the engine of growth in Ontario. Since 1995, more than 900,000 jobs have been created and 600,000 fewer people rely on welfare assistance.

Ontario's social and economic recovery can be traced directly to the new pride and self-reliance of all of those who now have jobs and independence. In the future, the most sustainable companies will be those that create environments in which all individuals are able to contribute their skills, energies

and experience towards success. They will be companies with the capacity to employ persons with disabilities, serve customers with disabilities and compete in an increasingly diverse market.

The government believes there is a strong moral, legal and financial motivation for the private sector to improve the accessibility of persons with disabilities to its goods, services, work-places and business establishments. Under the Ontario *Human Rights Code*, Ontario businesses are already required by law not to discriminate against persons with disabilities. A number of private sector organizations already have accessibility programs because they recognize that accessibility is good for business.

Many others have partnered with government in ground-breaking and award-winning accessibility projects. The corporate will to change things for the better is growing.

The Ministry of Citizenship, through its EnAbling Change Partnership Program has facilitated the creation of leading edge information and resources such as those resulting from "Mental Health Works." This project is a private/government/community sector partnership which will help employers to respond to workplace mental health issues, currently costing Ontarians huge losses in productivity.

Developing Standards

Ontario's business and tourist operators compete in a North American market which is already extremely sensitive and responsive to the needs of persons with disabilities. Increasing accessibility is critical if Ontario's urban centres and tourist attractions are to keep their competitive edge.

The experience of working with the Greater Toronto Hotel Association; the Ontario Restaurant, Hotel and Motel Association; and Tourism Toronto, among others, has shown the government that private sector organizations recognize the sound business reasons for improved accessibility and can contribute significantly to the independence of persons with disabilities. These sectors and the Canadian Standards Association recognize that standards for customer service are key components to improving accessibility and are working with the government to ensure excellence in client service for persons with disabilities.

TAKING ACTION...

One of the initiatives of the proposed Accessibility Directorate of Ontario and the Accessibility Advisory Council of Ontario would be to encourage the active participation of various sectors in the creation of accessibility standards. These would then be adopted by those sectors. Once those standards were developed and their principles adopted by a substantial portion of each sector, the government could use its proposed regulation-making authority to enshrine those standards in law and make them mandatory.

The private sector wants to do the right thing but says it needs more access to information and advice on how to do it. A number of sectors, like tourism, have already begun to develop their own standards. The accessibility council and directorate would help such organizations by targetting sectors, setting strategic priorities and building consensus on the development of standards.

Once such standards are in place, government could use its regulation-making authority to make these standards law.

"We all recognize that providing quality customer service to persons with disabilities is the right thing to do. It also makes good business sense."

– *Rod Seiling, President, Greater Toronto Hotel Association*

GETTING RESULTS...

- Development of flexible, industry-appropriate standards.
- Private sector commitment, and partnerships between industry and persons with disabilities.
- Clear sectoral standards for accessibility.
- Standards could eventually become law.
- Every sector of the community and the economy would be engaged in improving accessibility to meet or exceed its own sector standards.
- Opportunities for persons with disabilities significantly improve throughout the province as sectors move toward greater accessibility.
- The accessibility bar would move higher as sectors learn and benefit from each other.

Removing Physical Barriers

TAKING ACTION...

Through the Accessibility Directorate of Ontario, the government would, as a necessary first step, create and administer incentive programs to encourage the participation of all sectors in identifying and removing barriers. One of the first goals would be to encourage businesses to remove physical barriers, such as obvious barriers at entranceways, to make businesses physically accessible to persons with disabilities. Another would be to launch a substantial public education program to overcome attitudinal barriers.

More than 20,000 retail businesses in Ontario can, for a modest cost, remove a front step — a barrier that persons with disabilities, mothers with strollers and seniors encounter every day. This small measure, along with other simple changes, could have an immense impact on the ease and independence of persons with mobility disabilities.

GETTING RESULTS...

- Improved access to business facilities for people in Ontario who use motorized scooters, wheelchairs, walkers and other assistive devices.
- Independence of persons with disabilities is enhanced.
- Increased retail job opportunities for persons with disabilities.
- Considerable potential for retail businesses to attract customers with disabilities.

Legislation to be Amended Immediately

Several Acts would be amended to help improve accessibility for persons with disabilities. For example:

- New penalties would be included under the *Highway Traffic Act* for the misuse of disabled persons' parking permits and under the *Municipal Act* for illegal use of disabled persons parking spaces.
- The *Legislative Assembly Act* would be amended to require the Speaker to prepare an annual accessibility plan.
- Amendments would be made to the *Elections Act*, the *Municipal Elections Act* and the *Election Finances Act* to improve the accessibility of the provincial and municipal election processes.
- The definition of "disability" in the Ontario *Human Rights Code* would be updated to replace the term "handicap" with the term "disability," and to include persons with disabilities who use service animals other than guide dogs.
- The *Planning Act* would be amended to reinforce accessibility as a planning interest. Accessibility for persons with disabilities would have to be considered when approving a subdivision plan.
- The *Municipal Act* would be amended to allow municipalities to set requirements for accessibility when granting licences.
- The *Social Housing Reform Act* would be amended to require managers of social housing services to ensure that a percentage of their housing units would be accessible.

Other Impacts

- Consultations on updating the Ontario *Building Code* and the Ontario *Human Rights Code* are taking place.
- The proposed *Ontarians with Disabilities Act, 2001*, would automatically be reviewed and updated after five years.

ACHIEVING THE VISION

The Ontario government's commitment to persons with disabilities is ambitious. No other jurisdiction in Canada has made such a comprehensive commitment to create more accessible communities and to prevent and remove barriers to independence and opportunity.

There are still many obstacles to true independence and opportunity in Ontario for persons with disabilities, but by working together we can achieve our vision of an Ontario where no new barriers are created and existing ones are removed.

For persons with disabilities, the *Framework for Change* offers an unparalleled opportunity to help make change happen — now and long into the future.

We are creating an alternative future filled with anticipation, hope and change. More importantly, it will be filled with dignity as all Ontarians understand the needs of our citizens with different abilities.

Please consider how you can become involved in the implementation phase so that, together, we can begin to work toward the full citizenship of persons with disabilities.

Thank you for reading the *Framework for Change*.

You can provide feedback to your government through the contact information listed below.

Ontario Ministry of Citizenship

400 University Avenue, 3rd Floor
Toronto, ON M7A 2R9

Tel: 416-326-0207
Toll-Free: 1-888-520-5828

TTY: 416-326-0148
Toll-Free: 1-888-335-6611

ODA@mczcr.gov.on.ca

Please note: The proposed *Ontarians with Disabilities Act, 2001, was introduced and received First Reading in the Ontario Legislature in November. At the time this booklet went to print, the proposed legislation was before the Legislature. Readers of this document should consequently keep in mind that the text of the Bill may change during the Legislative process.*

For up-to-date information on the status of the bill, consult the Ministry of Citizenship's Web site at **www.gov.on.ca/mczcr** *or the Web site of the Legislative Assembly of Ontario,* **www.ontla.on.ca**, *where you will find a section on Bills before the House.*

APPENDIX A

HIGHLIGHTS OF DISABILITY INITIATIVES UNDERTAKEN BY THE ONTARIO GOVERNMENT FROM 1995 TO THE PRESENT

Ministry of Citizenship (MCZP)

2001 **Ready & Able: Including Volunteers with Disabilities**
International Year of Volunteers 2001 Initiative, in partnership with the Volunteer Centre of Toronto (VCT) and the Ontario Network of Independent Living Centres (ONILC) to assist community organizations to attract and accommodate volunteers with disabilities.

2001 Development of a new Web site — **Paths to Equal Opportunity** — which will incorporate Gateway to Diversity with new Gateway to Accessibility.
More than 2,000 resources on diversity and barrier removal for persons with disabilities.

2000 ***Gateway to Diversity*** **Equal Opportunity Web Site Upgrade**
Web site infrastructure upgrade to provide faster and more extensive access to information for organizations and businesses. Includes:

- New database
- Increased search capabilities
- Expanded information on disability issues
- Information on assistive technology and adaptive devices
- Developed through a partnership with **Ontario March of Dimes** to create a list of Ontario consultants and community organizations which provide expertise and information about making workplaces, businesses and services more accessible to persons with disabilities.

1999 **Volunteer @ction.online (V@O) Program — Expansion**
An additional $6 million for this program. The **V@O** program supports collaborative Internet-based projects which enhance

and sustain the work of the volunteer sector, including organizations that work directly with persons with disabilities.

1999 **Violence Against Women — Disability Prevention Education Program**
$317,400 fund to develop and deliver disability sensitivity training resources to personnel associated with domestic violence courts so that abused women who have a disability will have better access to justice.

1998 **Partnership Incentive Fund**
$800,000 fund to encourage barrier-removal projects with broad applications that can be shared across sectors. Includes:

- $400,000 for the **EnAbling Change Program** — the 1999-2000 program undertook partnerships with the Greater Toronto Hotel Association, The Ontario Parks Association, The Design Exchange, The March of Dimes, and the Canadian Standards Association to remove barriers for persons with disabilities
- $200,000 for Community ACCESSAbility — since its first year this program has funded 85 projects across Ontario involving 260 community partners and supporters from all sectors.
- $200,000 to develop a video and resource manual (distributed to municipalities in 2001) to help communities enhance accessible transportation for persons with disabilities and seniors.

1997 **Community, Referral and Information Services Infoline**
A province-wide information and referral service for persons with disabilities, seniors, their families and caregivers which is delivered by MOHLTC and supported by MCZP

1997 **Volunteer @ction.online (V@O) Program** — $7.5 million investment over five years.

1996 **Access Fund**
Renewed to provide approximately $1.5 million annually for retrofit projects to remove physical barriers to persons with disabilities in community-based facilities, with the intent of increasing opportunities for volunteering and bridging to employment (administration and funding program assumed by the Trillium Foundation in 1999).

1996 **Community Action Awards**
To recognize significant contributions to promoting access and equal opportunity, or to developing the potential of persons with disabilities.

1996 **Good Neighbours Program**
In 2001, 32 Good Neighbour Communities were developing informal support networks at the community level for vulnerable adults and others in need.

1995 **Equal Opportunity Plan**
Announced on Dec. 14, 1995, with a special focus on persons with disabilities. Some components of the plan included:

- A project with the **Canadian Council on Rehabilitation and Work** which helps to match employers to job seekers who have disabilities.
- A project with the **Alliance of Manufacturers and Exporters Canada** to produce a guidebook on achieving *Business Results through Diversity.*
- A project with the **Conference Board of Canada** to gain an understanding of the policies, practices and needs of employers in the employment, accommodation, and retention of persons with disabilities, and to provide learning tools to assist employers in removing barriers. Published *Tapping the Talents of People with Disabilities* in 2000,
- A Web site entitled **Gateway to Diversity** which included a special section for employers and job seekers with disabilities called *Ability at Work.* Material in this section was compiled by the **Canadian Abilities Foundation** and included *Enable-Link*, a service directory of employment-related resources across the province. This will be incorporated into the new Paths to Equal Opportunity Web site.

Ministry of Community and Social Services (MCSS)

2000 $55 million this year, growing to $197 million annually, to revitalize the developmental services sector. An additional $67 million over five years to create more places to live for people with developmental disabilities was also announced.

2000 ***Fire Code***
One-time funding of $6 million to meet revised Ontario *Fire Code* regulations in ministry-funded group homes for persons with developmental disabilities

2000 **Support for Persons with Developmental Disabilities**
$50 million announced in May 2000 (includes the $6 million above related to *Fire Code*) to support persons with developmental disabilities.

2000 **Initiatives for the Homeless**
$4 million to offset the Provincial Sales Tax and encourage builders to construct affordable housing.
Re-allocating $2.5 million from expiring rent supplement contracts to help house 300-400 people with special needs.
More than $26 million to increase per diems for homeless shelters and other agencies and to provide other initiatives designed to get people out of the cold.

1999 **Ontario March of Dimes Partnership**
$2 million partnership between MCSS and the **Ontario March of Dimes** to financially assist adults with physical disabilities to modify home and vehicles to enhance independent living and mobility.

1999 **Support For Persons with Developmental Disabilities**
$35 million in new resources for more support and services for approximately 3,100 persons with developmental disabilities and their families living in the community:

- $25 million invested in a flexible range of residential and day program supports delivered through community-based agencies
- $10 million in **Special Services at Home (SSAH).**

$5 million, growing to $19 million annually, for intensive early intervention for two-to five-year-old children with autism.
$17 million annually to enhance respite care for up to 1,700 families caring for medically fragile or technologically dependent children.

1999 **Enhancement of Children's Mental Health Services**
$20 million to enable innovation and better access to services.

1998 **Proclamation of the Ontario Disability Supports Program (ODSP) and Employment Supports Program for Persons with Disabilities**
Fulfilled the government's commitment to improve support programs for persons with disabilities. The $35 million Employment Supports program, launched in 1999, replaced the Vocational Rehabilitation Services program and focuses on providing supports and accommodations to persons with disabilities to help them get and keep jobs.

1998 **Support for Adults and Children with Developmental Disabilities**
$3 million to support adults and children with developmental disabilities in the community.

1997 **Support for Adults and Children with Developmental Disabilities**
$15 million to support adults and children with developmental disabilities in the community.

1997 **Making Services Work for People: a New Framework for Children and for People with Development Disabilities**
Framework for reshaping services for children and adults with developmental disabilities.

1996 **Four-Year Plan**
Plan to provide community living opportunities for people with developmental disabilities and to redirect $60 million into community-based services.

Ministry of Labour (MOL)

2001 Changes to Workplace Safety and Insurance Act (1997)

The Workplace Safety and Insurance Board expanded its mandate to include prevention as well as compensation for work-related injuries and illnesses. The Board provides disability benefits, monitors the quality of health care and assists in early, safe return to work for workers injured on the job or who contract an occupational disease.

2000 Injury/Illness and Return to Work/Function

This guide was developed by the Steering Committee for the Physician Education Project in Workplace Health which has representatives from a number of organizations including MOL. The guide provides information on roles of physicians and patients; goals of rehabilitation; developing a return to work plan, etc.

Ministry of Municipal Affairs and Housing (MMAH)

2001 Ontario *Building Code*

Consultation will proceed with organizations representing persons with disabilities, municipalities, the homebuilding and construction industry and building owners on improving barrier-free design standards in the Ontario *Building Code*.

1999 Initiatives for the Homeless

$100 million to help people who are homeless or at risk of becoming homeless, including:

- $2 million to increase the Community Start-Up Benefit (CSUB) to help eligible families with dependent children to establish permanent residences.
- $50 million in rent supplements for 10,000 low-income people and families (3,000 taken up).
- $4 million in provincial tax grants to encourage builders to construct affordable housing (fully committed).
- $2.5 million to pay for expiring rent supplements for persons with special needs (initiatives devolved to consolidated municipal service managers).

1998 Ontario *Building Code* Amendments

Included enhancements to barrier-free provisions, such as:

- Increasing the number of building entrances required to be barrier-free.
- Requiring all building controls accessible to the disabled be operable with one hand.
- Requiring warning strips for the visually impaired.
- Establishing a new occupancy classification to require sprinkler systems to be installed in all new care facilities, hospitals and nursing homes housing a high proportion of vulnerable adults.

Ministry Of Health And Long-Term Care (MOHLTC)

2001 **Funding to Help Implement Community Care Treatment Options Under Brian's Law**

$15.8 million in new funding:

- $13.3 million for enhanced co-ordinated community care.
- $1 million to the Ontario Council of Alternative Businesses to create employment opportunities.
- $1 million to the Ontario Mental Health Foundation for mental health research.
- $500,000 to the Federation of Community and Mental Health Addiction Programs to develop a monitoring tool to improve the quality of mental health services in Ontario.

2000 **Amendments to the *Mental Health Act* and the *Health Care Consent Act* *"Brian's Law (Mental Health Legislative Reform)"***

To permit community treatment orders to be issued for persons with serious mental illness who pose a danger to themselves or others.

2000 **Increased Funding for Supportive Housing for Persons with Mental Illness**

Phase II funding of $67.6 million to help agencies develop 2,640 new supportive housing spaces for people with serious mental illness and provide support services to mentally ill people who are homeless or at risk of being homeless. $6 million in new funding to increase per diem allowances for Homes for Special Care Approved Homes and Habitat Services programs.

2000 **Infant Screening Program**

$4.7 million in start-up funding and $6.7 million annually to screen babies for hearing problems and to ensure babies and their families get help and support as early as possible.

2000 **Increased Funding for Pre-School Speech and Language Services**

$20 million program announced in 1996.

1999 **Increased Funding for Supportive Housing for Persons with Mental Illness**

Phase 1 funding of $24 million to help agencies develop 962 new supportive housing spaces for people with serious mental illness in Toronto, Ottawa, and Hamilton.

1999 **Children's Treatment Centres**

New annual funding of $4 million for children's treatment centres to improve access to health care services for special needs children and their families.

1999 Housing Supports
$45 million to develop housing and support for people with serious mental illness to address the immediate and long-term needs of the homeless.

1999 Community-Based Services
$19.1 million to expand community-based mental health services of Assertive Community Treatment Teams (ACTTs) and to enhance court diversion, psychogeriatric outreach, case management and crisis support services.

1998 Direct Funding
Pilot Project to enable adults with physical disabilities to manage their own support services and attendant services made permanent and annual budget increased to $18.7 million.

1998 Mental Health Services
$60 million announced to improve community and institutional mental health services.

Consultation and new strategy (Making It Happen) to identify ways to strengthen Ontario's mental health system.

1997 Ontario Neurotrauma Foundation
$25 million to match funds raised by the foundation for spinal cord/brain injury prevention, rehabilitation and biomedical research.

1997 Expanded Services for Pre-School Children with Speech and Language Disorders
$20 million program administered by MOHLTC, Ministry of Community and Social Services and Ministry of Education.

1996 Long-Term Care Reforms
74 Home Care and Placement Coordination programs streamlined into **43 Community Care Access Centres** (CCAC's) which co-ordinate and simplify access to long-term care services by seniors and persons with disabilities. These CCAC's and community agencies provide services that include homemaking, personal care, community support services and in-home professional health services.

1996 Community Investment Fund
$23.5 million for community mental health services.

1995 Treatment for Brain Injuries
Established a process to reinvest $8.4 million to allow 76 patients with acquired brain injuries to get treatment in Ontario-based services.

Ministry of Training, Colleges & Universities

2000 Identification of Learning Disabilities in Francophone Students
$4 million to train qualified assessors

to test and identify learning disabilities in young Francophones.

- **1999 Task Force on Learning Opportunities — Extension**
  $2 million over three years to the Learning Disabilities Association of Ontario to evaluate different approaches for helping students with disabilities.

1998 Job Connect Program Enhancement
To help persons with disabilities find and keep jobs.

1998 Literacy and Basic Skills Program Enhancement
To increase the literacy and numeracy skills for persons who are deaf or have a learning or psychiatric disability.

1997 Task Force on Learning Opportunities
$30 million over five years to four pilot projects to help students with learning disabilities make the transition from high school to post-secondary education.

2000-2001 Services and Education for Students with Special Needs
$155 million increase in special education funding including:

- An estimated $49 million in additional funding to school boards for services for students with high needs.
- An additional $70 million annually in new special education funding to allow for early interventions, to expand programs for speech and language disorders and learning disabilities, and to increase the number of specialist teachers and professional supports.

Ministry of Finance (MOF)

2001 Tax Change
Minister of Finance announced that 10 per cent of the property assessment for a new residence that accommodates persons with disabilities or seniors who would otherwise require care in an institution would be exempt from taxation.

2000 Tax Changes
Property tax relief and enhancements for low-income persons with disabilities and seniors under Bill 140, the ***Continued Protection For Property Taxpayers Act, 2000***, including:

- Amendments to the *Municipal Act* to require municipalities to provide tax relief on a permanent basis to low-income seniors and persons with disabilities for all types of property tax increases (previously, relief was given only for tax increases due to reassessments).
- Amendments to the *Municipal Act* to allow municipalities to pass by-laws to cancel, reduce, or refund property taxes that are considered burdensome.

1998 **Workplace Accessibility Tax Incentive**
To help Ontario businesses accommodate new employees with disabilities (up to $50,000 per employee).

1998 Expansion of the **Retail Sales Tax Rebate** for personal-use vehicles purchased for transporting people with physical disabilities to include additional family members and non-family caregivers.

1997 ***Fair Municipal Finance Act***
Requires municipal councils to defer, cancel or provide other relief for assessment-related tax increases on property in the residential/farm property class for:

- Owners who are, or whose spouses are, low-income seniors or
- Low-income persons with a disability.

Ministry of Transportation (MOT)

1996 **Community Transportation Action Program (CTAP)**
Provided $2.1 million from MTO, MOH, MCSS and MET to offer technical support and one-time funding to communities to co-ordinate local transportation services, including transportation for persons with disabilities over 1996-99.

1996 **Low-floor Accessible Buses**
Province provided Ontario municipalities with 75 per cent funding (estimated $240 million up to 1999) for new accessible buses.

1995 **Subsidies for Specialized Transportation**
$134 million in subsidies (capital and operating) between 1995 and 1997 towards specialized transit services in Ontario.

Ministry of Tourism, Culture and Recreation (MTCR)

2000 **Ontario Games for the Physically Disabled**
Ontario games for disabled persons were incorporated into the 2000 Ontario Winter and the Ontario Summer Games. This was the first time ever that the Games included both disabled athletes and able-bodied athletes. The ministry and Sport for Disabled Ontario worked collaboratively to achieve this.

2000 **Grants to Provincial Sport Organizations**
$278,575 for 2000-2001 to provincial sport organizations serving athletes with disabilities.

2000 **The Ontario Trillium Foundation**
Projects related to supporting people with disabilities received $6.4 million in the period from April 2000 - March 2001, and $13.7 million in 1999-2000.

APPENDIX B

Municipalities with Populations of 10,000 or more

The following is a list of municipalities with populations of 10,000 or more. These municipalities will be required to prepare annual accessibility plans and to form accessibility advisory committees.

MUNICIPALITY			
Toronto	Brockville	London	Elgin
Ajax	Durham	North Bay	King
Centre Wellington	Leeds and Grenville	Essex	Greater Sudbury
Peel	Owen Sound	Brampton	Cornwall
Kawartha Lakes	Hamilton	Peterborough	Port Colborne
Orangeville	Bruce	Lincoln	Essex
Ottawa	Amherstburg	Simcoe	Caledon
Middlesex	Waterloo	Lanark	Thorold
Bradford-West Gwillimbury	Newmarket	Kingsville	Vaughan
York	Grimsby	Windsor	Dufferin
Clarington	Niagara	Welland	Woolwich
Whitchurch - Stouffville	Huron	Clarence-Rockland	Burlington
Mississauga	Scugog	Markham	Halton Hills
Stormont, Dundas and Glengarry	Halton	Muskoka	Oro-Medonte
	Norfolk County	Strathroy-Caradoc	Oshawa
	East Gwillimbury	Kitchener	Timmins

MUNICIPALITY

Uxbridge
Oakville
Belleville
Essa
St. Catharines
Haldimand
Midland
Lambton
Quinte West
Collingwood
Thunder Bay
Aurora
Cobourg
Richmond Hill
Perth
Smith-Ennismore-Lakefield
Kingston
Lennox and Addington
Springwater
Chatham-Kent
Hastings
Petawawa
Cambridge
Georgina
Huntsville

Oxford
Woodstock
Kenora
Guelph
Milton
St. Clair
Barrie
St. Thomas
South Frontenac
Waterloo
Brant County
Pelham
Grey
Orillia
Port Hope
Pickering
Stratford
Wilmot
Whitby
Lakeshore
Haliburton
Brantford
Fort Erie
Hawkesbury
Renfrew Co

Innisfil
Lambton Shores
Niagara Falls
Leamington
North Glengarry
Sault Ste. Marie
New Tecumseth
North Dundas
Prescott and Russell
Tecumseh
Wellington North
Wellington
LaSalle
The Nation
Northumberland
Prince Edward County
Guelph/Eramosa
Sarnia
Frontenac
Norwich
Russell
Kincardine
Erin
Thames Centre
Severn

South Dundas
Perth East
Mississippi Mills
West Grey
Brock
Ingersoll
Clearview
Central Elgin
South Glengarry
Loyalist
South Stormont
North Grenville
Middlesex Centre
Elliot Lake
Bracebridge
Tillsonburg
North Perth
Trent Hills
Niagara-on-the-Lake
West Lincoln
Saugeen Shores
West Nipissing
Wasaga Beach
Greater Napanee
Pembroke

CA2ON
CP
2001
I55F
c.2

c2

Ontario

Autonomie et perspectives d'avenir :

Plan d'action de l'Ontario envers les personnes handicapées

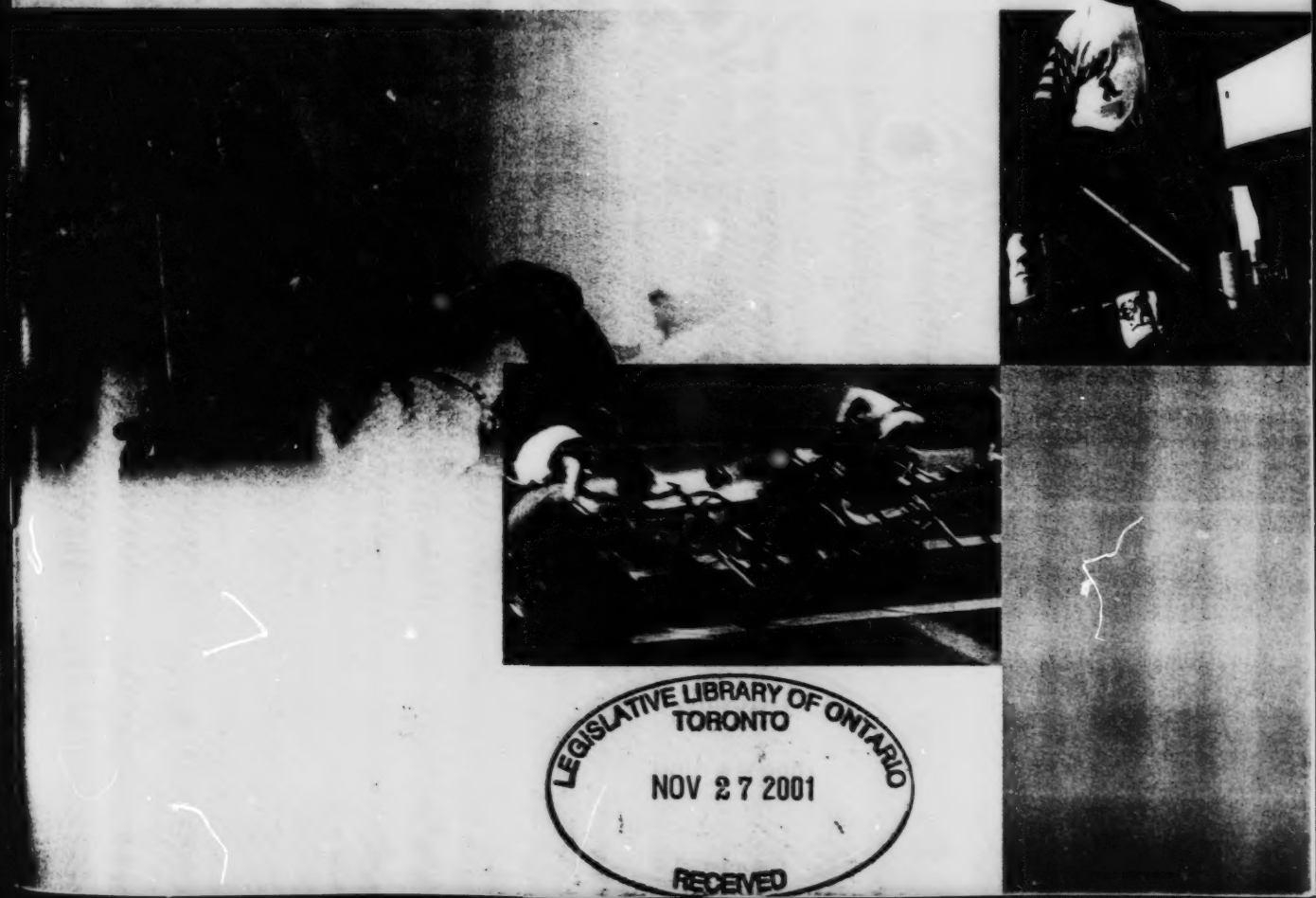

LEGISLATIVE LIBRARY OF ONTARIO
TORONTO
NOV 27 2001
RECEIVED

Médias substituts disponibles sur demande
Available in English

Publié par le ministère des Affaires civiques.
Imprimé par l'imprimeur de la Reine pour l'Ontario.
Province de l'Ontario, Toronto, Canada.

©Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2001

ISBN 0-7794-2259-7
D3632 11/01 3M

AUTONOMIE ET PERSPECTIVES D'AVENIR :

Plan d'action de l'Ontario pour les personnes handicapées

Réalisation graduelle de la vision

« Notre vision de l'Ontario est celle d'une province où les anciens obstacles ont été surmontés et au sein de laquelle aucun nouvel obstacle n'est érigé. Nous avons conçu un plan pour réaliser cette vision. Nous disposons de l'appui de toute une série d'intervenants au sein des municipalités, des groupes de personnes handicapées, du secteur parapublic et du secteur privé qui sont disposés et prêts à concrétiser cette vision. »

– *Cam Jackson*
Ministre des Affaires civiques

Sur la voie de l'avenir, ensemble

« Tenant compte du désir et de la détermination des Ontariennes et Ontariens de faire ce qui de son devoir, le gouvernement de l'Ontario est en train de prendre des mesures radicales pour accroître l'autonomie et améliorer les perspectives d'avenir des personnes handicapées. En nous reposant sur des assises solides en matière de services et de mécanismes de soutien, nous tiendrons notre promesse et notre engagement en tant que compétence novatrice et nous assurerons, en y portant une grande attention et en faisant preuve de compassion, l'avenir intégré des personnes handicapées. »

– *Mike Harris*
Premier ministre de l'Ontario

TABLE DES MATIÈRES

Un message à tous les Ontariens et Ontariennes 4

L'élimination des obstacles, c'est l'affaire de tous 5

Leadership provincial : Édifier des bases solides 7

Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la Commission ontarienne des droits de la personne 7

Programmes et services destinés aux personnes handicapées 8

Leadership provincial : Conception d'un *Plan d'action* 9

Vision de l'Ontario pour l'avenir ... 10

Sur la voie de l'avenir 10

Leaders et partenaires 11

Responsabilité partagée, solutions communes 12

La province de l'Ontario – Donner l'exemple 13

Le Conseil consultatif de l'accessibilité pour l'Ontario 15

La Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario 16

Le secteur municipal 17

Autres organismes du secteur parapublic 20

Le secteur privé 21

Lois devant être modifiées immédiatement 24

Incidences diverses 24

Réalisation de la vision 25

Annexe A Points saillants des initiatives touchant les personnes handicapées prises par le gouvernement de l'Ontario entre 1995 et maintenant 26

Annexe B Municipalités ayant une population d'au moins 10 000 habitants 35

UN MESSAGE À TOUS LES ONTARIENS ET ONTARIENNES

Pendant des siècles, les personnes de tous les milieux et de tous les organismes et institutions ont collaboré pour édifier une province dont nous puissions être fiers, une terre d'avenir. Les Ontariennes et Ontariens admettent que leur province est l'un des endroits au monde où il fait le mieux travailler, investir, vivre et élever une famille.

Depuis son arrivée au pouvoir, votre gouvernement s'est engagé à maximiser le potentiel de chaque Ontarienne et Ontarien, au profit de l'ensemble de la population. Sous notre leadership, les Ontariennes et Ontariens sont devenus encore plus solidaires et se sont attaqués à des problèmes sociaux et économiques graves qui avaient été ignorés pendant trop longtemps.

Pour assurer notre avenir, nous devons continuer d'aller de l'avant. Nous sommes en train de créer un legs pour nos enfants et petits-enfants et une société équitable, tolérante et universelle. Pour ce faire, nous devons nous prévaloir du talent, de l'expérience et de l'expertise de toutes les personnes qui ont l'Ontario pour lieu de résidence; nous devons encourager l'ensemble de la population à participer à la vie des collectivités; et nous devons veiller à éliminer de nombreux obstacles divers qui empêchent certaines personnes de profiter pleinement de leur statut de citoyenne et de citoyen.

Nous envisageons une province au sein de laquelle les personnes handicapées ont droit aux mêmes chances que le reste de la population. Nous envisageons une province où les personnes handicapées peuvent se déplacer au sein de leurs collectivités en toute sécurité; où elles peuvent assister et participer à une réunion du conseil municipal; où elles peuvent se trouver un emploi qui convienne à leurs compétences; et où elles peuvent vivre de façon aussi indépendante que possible. Le présent *Plan d'action*, de même que le projet de *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*, qui a été déposée devant l'Assemblée législative, rendent hommage à toutes les personnes handicapées de la province. Ils proposent des mesures que le gouvernement et ses partenaires doivent prendre pour veiller à ce que les personnes handicapées puissent se prévaloir des possibilités qui sont le fruit de la prospérité.

Notre plan a été conçu en collaboration avec des personnes handicapées et d'autres partenaires. Au cours des derniers mois, j'ai personnellement rencontré des centaines de particuliers et de représentants de groupes, d'organismes, d'institutions et d'associations. Votre apport a été inestimable.

Nous avons été à l'écoute. Nous avons tiré les leçons et nous sommes maintenant prêts à

prendre avec fierté et confiance des mesures concrètes et graduelles pour bâtir une province au sein de laquelle on n'édifie plus de nouveaux obstacles et au sein de laquelle les obstacles actuels sont éliminés.

Notre approche est équilibrée, raisonnable et pratique. Elle est positive et constructive. Il s'agit d'un plan qui fait appel à la participation et à l'expertise de tous les secteurs de la société, afin de provoquer les changements qui s'imposent. Chose primordiale, cette approche est réalisable.

Certaines des étapes initiales permettront aux personnes handicapées de participer aux réformes que nous sommes sur le point de proposer ensemble. Cependant, nous devrons pouvoir compter sur l'aide et la contribution de tout un chacun au cours des mois à venir.

J'espère que vous vous joindrez à moi et à votre gouvernement dans cet effort collectif et que vous prendrez connaissance du présent document. J'espère que vous songerez à la façon dont vous pouvez nous aider à résoudre ces problèmes et que vous prendrez les mesures qui s'imposent. Vous *pouvez* faire toute la différence.

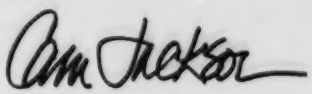

Cam Jackson

Ministre des Affaires civiques
Le 5 novembre 2001

L'ÉLIMINATION DES OBSTACLES, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

L'Ontario est en proie à des changements profonds qui influent sur nous.

Les personnes handicapées représentent une partie importante et croissante de la population. De nos jours, selon Statistique Canada, plus de 1,6 million d'Ontariennes et d'Ontariens sont handicapés. Au fur et à mesure que la population vieillit, la proportion de personnes handicapées augmente. Dans deux décennies, on estime que presque 20 pour cent de la population sera handicapée. Ceci se traduit par une personne sur cinq.

Mais il ne s'agit-là que des personnes handicapées. Les défis en matière d'accessibilité touchent également les millions de parents, de grands-parents, de membres des familles, d'amis, de voisins, de collègues de travail et de professionnels qui aident les personnes handicapées à s'acquitter des tâches de la vie quotidienne.

Lorsque vous examinez ces statistiques, il devient clair que le fait d'améliorer les compétences des personnes handicapées pour assurer l'égalité des chances et permettre aux personnes handicapées de vivre une vie autonome tout en contribuant à la vie de leur collectivité aura une incidence notable

et positive sur la prospérité future de la province. On a estimé, par exemple, que le pouvoir de dépenser potentiel des Canadiennes et Canadiens handicapés se chiffre à entre 20 et 25 milliards de dollars.

Les mesures prises pour améliorer l'accessibilité et les perspectives d'avenir devraient donc être source d'avantages économiques importants pour l'ensemble de la population de la province.

Cependant, le *Plan d'action* du gouvernement n'est pas seulement justifié sur le plan économique, mais il est également sensé et il s'impose. Le partage des perspectives d'avenir et de la prospérité devrait être bénéfique pour nous tous.

« Je pense que nous devons aller de l'avant dans un but bien précis et collaborer à la réalisation d'un objectif commun. Le projet de *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* intègre cette philosophie et offre un degré d'engagement sans parallèle au Canada. J'estime que, en collaboration avec tous les paliers de gouvernement et tous les secteurs, nous pourrons introduire les changements qui s'imposent et concrétiser graduellement notre objectif, soit édifier une société sans obstacles en Ontario. Ceci permettra à tous les Ontariens et Ontariennes handicapés de participer du mieux possible à toutes les facettes de la vie communautaire. »

– *Dean LaBute* – Représentant régional du Comité de la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario*

FAITS ET CHIFFRES

- Seize pour cent des résidentes et résidents de l'Ontario (plus de 1,6 million de personnes) ont un handicap.
- Le nombre de personnes handicapées devrait augmenter en fonction du vieillissement de la population, car l'incidence des handicaps croit avec l'âge.
- On estime que le nombre et la proportion de personnes handicapées augmenteront pour représenter presque 20 pour cent de la population d'ici l'an 2020 (soit une personne sur *cinq*).

LEADERSHIP PROVINCIAL : ÉDIFIER DES BASES SOLIDES

En 1995, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé fermement à accroître les possibilités offertes aux personnes handicapées. Ses réalisations sur ce plan reposent sur des bases solides consistant en lois, en de nombreux programmes et services destinés aux personnes handicapées et en l'octroi de presque six milliards de dollars en dépenses annuelles.

Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la Commission ontarienne des droits de la personne

Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario offre une base solide sur laquelle reposent les droits des personnes handicapées de la province. En termes simples, il est illégal de faire preuve de discrimination à l'égard des personnes handicapées.

Le gouvernement de l'Ontario a toujours cru que l'application efficace des droits de la personne permettait de protéger, de favoriser et de garantir l'égalité des chances de toute la population. Nombre de ses premières réformes ont permis de renforcer la Commission ontarienne des droits de la personne, soit l'organisme chargé de l'exécution du *Code des droits de la personne* de l'Ontario.

La Commission ontarienne des droits de la personne sera le moteur du changement. Elle a déjà pris des mesures proactives pour réduire l'arriéré de cas. Cette année, elle a conçu une politique exhaustive sur l'obligation d'accommodement à l'intention des personnes handicapées. Elle a effectué des sondages sur l'accessibilité des systèmes de transport en commun. Par ailleurs, elle a écrit à deux grandes chaînes de restaurants pour les aviser de leurs obligations en matière d'accessibilité aux termes du Code.

Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la Commission ontarienne des droits de la personne ont su de façon impressionnante protéger les droits de tous les résidents et résidentes de la province, y compris ceux des personnes handicapées.

Cependant, nous ne sommes pas au bout de nos peines. Le gouvernement de l'Ontario est en train de concevoir des modifications législatives qui mettront à jour, amélioreront et renforceront le *Code des droits de la personne de* l'Ontario.

Programmes et services destinés aux personnes handicapées

Le gouvernement de l'Ontario consacre des milliards de dollars chaque année aux programmes et services destinés aux personnes handicapées. Citons, parmi les programmes et services financés par le gouvernement, les suivants : soins de santé, traitement des enfants, soins de relève, recherche et développement, transport, éducation de l'enfance en difficulté, incitatifs fiscaux et soutien en matière de revenu et d'emploi, etc. (Exemple : le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, qui aide les résidentes et résidents de la province atteints d'invalidités de longue durée à payer le coût des appareils comme les fauteuils roulants, les prothèses auditives, les appareils d'aide visuelle et ceux d'aide à la communication. Le budget de 1999-2000 destiné à ce programme se chiffrait, à lui seul, à 98 millions de dollars.)

Pratiquement 1 milliard de dollars en nouveau financement a été annoncé depuis l'élection du gouvernement actuel, en 1995. Voici quelques exemples des nouvelles initiatives (voir l'annexe A pour obtenir la liste complète) :

- en 2001, le montant de 20 millions de dollars a été alloué aux centres de traitement pour enfants pour améliorer l'accès des enfants ayant des besoins particuliers aux traitements;
- en 1999, le montant de 35 millions de dollars en financement nouveau a permis d'améliorer les mécanismes de soutien et les services offerts aux personnes atteintes de troubles du développement vivant dans la collectivité et à leurs familles;
- en 1998, le gouvernement a confirmé qu'un projet pilote visant à aider les adultes atteints d'un handicap physique à gérer leurs propres services de soutien et services auxiliaires serait transformé en programme permanent et a approuvé une augmentation budgétaire annuelle de 18,7 millions de dollars;
- en 1997, une nouvelle subvention de contrepartie de 25 millions de dollars a été accordée à la Fondation ontarienne de neurotraumatologie pour la prévention des traumatismes médullaires et crâniens, la réadaptation et la recherche.

Ces programmes et services importants, de même que d'autres :

- améliorent l'existence des personnes handicapées et de celles qui leur offrent des soins;
- améliorent l'accès aux bâtiments et véhicules automobiles;
- créent des perspectives d'autonomie en permettant aux personnes handicapées de tous âges de vivre de façon plus indépendante dans la collectivité;
- aident les étudiantes et les étudiants qui sont handicapés à suivre des études;
- aident les personnes handicapées à se trouver un emploi ou à se prévaloir de mécanismes de soutien lorsqu'elles ne peuvent pas travailler;
- offrent des services de santé qui débouchent sur une amélioration des soins et une intervention plus précoce; par ailleurs, il permettent d'améliorer les soins dispensés après une blessure grave.

LEADERSHIP PROVINCIAL : CONCEPTION D'UN PLAN D'ACTION

AUTONOMIE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Vision de l'Ontario pour les personnes handicapées

La population de l'Ontario appuie le droit de toute personne handicapée de vivre de façon aussi indépendante que possible, le principe de l'égalité des chances et le droit de participer pleinement à toutes les facettes de la vie de la province.

Nous estimons qu'il faut respecter et reconnaître la dignité et la valeur de tous les Ontariens et Ontariennes.

Il nous incombe de veiller à ce que toutes les personnes handicapées partagent les mêmes droits, libertés et devoirs que le reste de la population de la province. Il s'agit d'une responsabilité qui incombe à tous les ordres de gouvernement, à toutes les régions, à tous les organismes, associations et secteurs et à tous les particuliers de la province.

Nous sommes tous conscients de l'importance de la réalisation de cette vision. Les personnes handicapées contribuent de façon notable au bien-être de leurs voisins, de leurs collectivités et de la province. Nous sommes tous gagnants lorsque nous maximisons le potentiel de tout un chacun.

Par conséquent, le gouvernement de l'Ontario s'engage à collaborer avec les Ontariennes et les Ontariens et à s'appuyer sur nos réalisations actuelles. Nous bâtirons de façon constante une province au sein de laquelle les personnes handicapées ne seront pas confrontées à de nouveaux obstacles et au sein de laquelle les obstacles actuels seront éliminés.

Autonomie et perspectives d'avenir : une vision commune

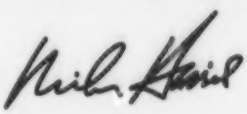

Mike Harris
Premier ministre

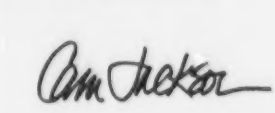

Cam Jackson
Ministre des Affaires civiques

En l'an 2001

Vision de l'Ontario pour l'avenir

Le *Plan d'action* du gouvernement repose sur une vision de la province que nous souhaitons concrétiser. L'énoncé de vision réaffirme l'engagement ferme pris en matière d'édification d'une province intégrant pleinement les personnes handicapées au sein de la société. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette vision, le gouvernement et ses partenaires de tous les secteurs veilleront à améliorer constamment l'existence des personnes handicapées tout en essayant de conférer à tous les Ontariens et Ontariennes le statut de citoyens et de citoyennes à part entière.

Sur la voie de l'avenir

Notre plan visant à réaliser cette vision a été conçu avec l'appui et le soutien de nombreux organismes et particuliers représentant les personnes handicapées. Pendant le processus de consultation, les intervenants du secteur nous ont dit qu'il fallait adopter des lois solides assorties de mesures d'exécution obligatoires, mais qu'il ne s'agissait pas là de la seule solution. Nous les avons écoutés et nous avons tenu compte de leur apport.

Notre plan visant à faire de l'Ontario la province la plus universelle au Canada fait appel à l'introduction de lois appropriées grâce au soutien de tous les secteurs et paliers de gouvernement, à des initiatives non législatives et à un plan pluriannuel qui nous permettra de concrétiser notre objectif.

Notre *Plan d'action* reconnaît que le succès réel ne se produit pas du jour au lendemain. Les particuliers et les organismes ont besoin de temps pour s'adapter et pour trouver une réponse appropriée. L'acquisition des compétences nécessaires est un long processus. Il en va de même du développement de l'infrastructure et de la capacité de changement.

C'est la raison pour laquelle le *Plan d'action* exige le renforcement des mécanismes actuels d'exécution de la loi et non pas la création de nouveaux mécanismes.

C'est également la raison pour laquelle il faudra introduire d'autres programmes d'éducation et de sensibilisation du public afin de provoquer un changement d'attitude et de favoriser une plus grande compréhension.

« L'imposition de directives obligatoires permettra de veiller à ce que le gouvernement et ses partenaires améliorent l'accessibilité au fil du temps. Cette loi édifiera les fondements d'une province caractérisée par une société plus universelle. »

Cam Jackson
Ministre des Affaires civiques

Leaders et partenaires

Le gouvernement peut légiférer, inspirer et être un moteur de changement. Cependant, il ne peut pas imposer des attitudes par des lois. C'est la raison pour laquelle le *Plan d'action* fait appel aux administrations municipales, aux secteurs privé et bénévole, aux organismes communautaires et à tous les particuliers qui réalisent que le moment est venu de mettre de côté toutes les idées préconçues et de surmonter les obstacles comportementaux. Il souhaite que tous les partenaires collaborent avec le gouvernement provincial pour concrétiser une nouvelle réalité, soit l'amélioration de l'autonomie et des perspectives d'avenir des personnes handicapées.

Simultanément, le gouvernement doit être un leader en son sein et veiller à ce que ses propres politiques et pratiques permettent d'assurer l'accessibilité au sein de la fonction publique de l'Ontario (FPO). Il lui incombe de diriger en définissant les attentes et les normes auxquelles il s'attend de la part de ses partenaires.

Les partenaires du gouvernement incluent les municipalités, les établissements éducatifs, les hôpitaux, les prestataires de services de transport public, les entreprises, les employeurs et la population de l'Ontario. Le gouvernement de l'Ontario s'attend de la part de ses partenaires à ce qu'ils améliorent l'accessibilité au fil du temps et s'engagent à collaborer et à partager avec eux la responsabilité de la conception de solutions communes.

Le *Plan d'action* inclut certaines exigences qui obligeront tous les secteurs à assumer une plus grande responsabilité envers le public au plan de l'inclusion des personnes handicapées. Ces dernières auront davantage voix au chapitre lorsqu'il sera question de prendre des décisions qui influent directement sur leur vie. Le plan propose une approche souple qui favorisera des solutions locales adoptées en collaboration avec la province et en bénéficiant de son leadership et de sa coordination.

Le gouvernement provincial espère également que le gouvernement fédéral s'inspirera des efforts déployés en Ontario et assumera un rôle de chef de file en matière d'élimination des obstacles à l'échelle nationale.

« À partir de maintenant, tous les secteurs devront faire de l'accessibilité une valeur et l'intégrer à leur façon de penser, chaque jour. C'est un excellent départ et nous tenons à féliciter le gouvernement d'avoir su faire preuve de leadership et d'avoir fait de l'Ontario un chef de file en matière d'imposition des changements. »

– *Barry Munro, président*
Canadian Spinal Research Organization

RESPONSABILITÉ PARTAGÉE, SOLUTIONS COMMUNES

Le projet de *Plan d'action* du gouvernement touchera directement quatre secteurs principaux : la fonction publique de l'Ontario; les municipalités; le secteur parapublic; et le secteur privé.

Chacun a un rôle à jouer pour aider le gouvernement de l'Ontario à réaliser sa vision concernant les personnes handicapées.

Certains seront tenus, en vertu de textes législatifs, de mettre en œuvre des initiatives permettant d'atteindre ces objectifs; d'autres participeront, à l'issue de consultations, à un processus organisé, constructif et coopératif et on encouragera d'autres à participer de façon bénévole. Cependant, ils collaboreront tous à la cause commune, soit améliorer l'accessibilité.

Deux nouveaux organismes, la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario et le Conseil consultatif de l'accessibilité pour l'Ontario, seront créés par des textes de loi adoptés au niveau provincial qui permettront de faire de l'Ontario une province englobante.

Par ailleurs, on modifiera plusieurs lois actuelles pour améliorer immédiatement l'accessibilité des Ontariennes et Ontariens handicapés.

« Le projet de *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario* adopte la bonne approche en proposant une combinaison de mesures obligatoires et volontaires. La loi ne représente pas à elle seule l'unique solution. Nous devons favoriser la participation du secteur privé et l'encourager à éliminer les obstacles. Nous avons besoin de la participation de toute la population pour surmonter les obstacles comportementaux et pour rappeler à la population que l'accessibilité, c'est l'affaire de tous. »

Jeff Adams – Athlète aux Jeux olympiques et paralympiques

*(Remarque : Les pages suivantes ne contiennent que les **points saillants** du projet de loi. Pour obtenir une formulation de même que des renseignements plus précis, veuillez consulter le projet de loi.)*

La province de l'Ontario – Donner l'exemple

Il incombe au gouvernement provincial d'adopter des normes élevées et de faire preuve de leadership.

La fonction publique de l'Ontario (FPO) est le plus gros employeur de la province. Elle compte plus de 60 000 employés. Les opérations quotidiennes du gouvernement ont une incidence profonde. Qu'il s'agisse d'obtenir des renseignements, un certificat de naissance ou un permis de conduire, ou simplement d'avoir accès au siège du gouvernement provincial, les personnes handicapées sont confrontées à de nombreux obstacles.

Les exigences proposées à l'heure actuelle pour la fonction publique de l'Ontario (FPO) imposeront une série importante de nouvelles normes d'accessibilité dans la province et pour la prestation de services accessibles.

Le projet de loi exigera que le gouvernement respecte toutes les exigences en matière d'accessibilité dans ses secteurs d'activité. Il aura un impact sur les services offerts au public; sur les politiques et les pratiques au lieu de travail; sur les bâtiments; sur les publications; sur les sites Internet du gouvernement; sur les procédures d'achat; et sur les programmes d'immobilisations.

MESURES CONCRÈTES...

Plans d'accessibilité

- Chaque ministère devra préparer un plan d'accessibilité annuel et devra concevoir ce plan en consultation avec la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario. Ces plans seront rendus publics.
- Les plans d'accessibilité identifieront les obstacles actuels qui devront être éliminés; ils décriront les mesures qui seront prises pour identifier et éliminer les obstacles touchant les lois, les programmes, les pratiques, les services et les politiques; ils prévoiront le dépôt de rapports sur les progrès accomplis au cours de l'année précédente. Certains organismes seront tenus d'élaborer des politiques sur l'accessibilité.
- Le gouvernement sera tenu par la loi d'expliquer comment il compte éliminer les obstacles en matière d'accessibilité et de prouver qu'il a pris des mesures.

Bâtiments du gouvernement

- En faisant participer les personnes handicapées au processus de planification, le gouvernement s'assurera qu'il envisage les activités du « point de vue des personnes handicapées ». Ceci l'aidera à prendre les bonnes décisions de façon éclairée. Le gouvernement devra concevoir des lignes directrices sur l'aménagement pour accès facile pour ses bâtiments et locaux, en consultation avec les personnes handicapées et d'autres intervenants. Il devra veiller à ce que tous les bâtiments ou locaux qu'il achète, construit ou rénove de fond en comble, après l'entrée en vigueur du projet de loi, respectent ces lignes directrices. En termes simples, ceci signifie que les opérations des ministères provinciaux seront plus accessibles aux employés et aux clients handicapés.

- Le gouvernement devra prendre en considération le respect des lignes directrices s'appliquant aux bâtiments, avant de signer de nouveaux baux.
- On identifiera et on éliminera les obstacles physiques au cours d'une période donnée.
- Tous les citoyens et citoyennes de la province ont le droit d'avoir accès au siège de leur gouvernement. Le projet de loi exigera que le président de l'Assemblée législative dresse un plan d'accessibilité s'appliquant à tous les secteurs qui relèvent de lui. Le plan prévoira l'identification, l'élimination et la prévention des obstacles au sein de l'Assemblée législative et dans d'autres parties de l'édifice de cette assemblée. Le plan portera également sur les politiques, les programmes, les pratiques ou les services de l'Assemblée législative.

Achat de biens et de services

- Le gouvernement achète pour des milliards de dollars de biens et services chaque année. Il devra légalement intégrer le facteur d'accessibilité à ces achats. Ceci signifie que des milliers de fournisseurs de toute la province devront être sensibilisés au facteur d'accessibilité des biens et services qu'ils offrent et tenir compte de ce facteur s'ils veulent devenir un fournisseur du gouvernement de l'Ontario.

Communications et information

- Lorsque cela sera techniquement possible, les sites Internet provinciaux devront être accessibles aux personnes handicapées.
- Sauf certaines exceptions comme les cartes, les documents d'information du gouvernement devraient être disponibles, sur demande et dans un délai raisonnable, sous un format accessible aux personnes handicapées qui les demandent.

ACCÈS À LA TOILE

Le site Web du ministère des Affaires civiques est tout à fait accessible. Un nouveau logiciel appelé « Betsie », lorsqu'il sera installé, convertira automatiquement les pages Web « à la volée » en gros caractères. Les usagers pourront adapter les caractères, les couleurs et la force du corps.

Emploi

- Le gouvernement devra satisfaire les besoins d'accessibilité de ses employés, des personnes qui présentent une demande d'emploi et de celles qui sont invitées à participer au processus de sélection.
- Par le biais d'un fonds d'adaptation annuel de 1 million de dollars, le Secrétariat du Conseil de gestion remboursera aux ministères certaines dépenses encourues au titre des aménagements nécessaires pour les personnes qui postulent à un poste et pour leurs employés.
- Tous les cadres et les superviseurs devront suivre une formation à propos du projet de loi et des obligations du gouvernement en matière d'accessibilité.

Programmes d'immobilisations financés par le gouvernement

- Les bâtiments construits grâce au financement des immobilisations consenti par le gouvernement devraient respecter ou dépasser les normes d'accessibilité du *Code du bâtiment* de l'Ontario. En outre, le gouvernement pourra fixer des critères d'accessibilité pour d'autres types de projets. On s'assurera ainsi que l'on n'érige pas d'autres obstacles.

OBTENIR DES RÉSULTATS...

- Plus grande responsabilité envers le public.
- Les services seront examinés et améliorés.
- On concevra de nouvelles lignes directrices en matière d'accessibilité aux bâtiments du gouvernement, en collaboration avec les personnes handicapées et d'autres intervenants.
- L'accès aux bâtiments publics sera facilité de façon notable; les biens et les services deviendront plus accessibles; il en ira de même de l'accès aux renseignements gouvernementaux; enfin, le public sera mieux sensibilisé aux handicaps.
- Amélioration de l'accès aux publications et à l'information affichée sur les sites Internet du gouvernement.
- Les nouvelles installations construites seront accessibles.

Le Conseil consultatif de l'accessibilité pour l'Ontario

Assurer l'autonomie et l'amélioration des perspectives d'avenir de toutes les personnes handicapées de la province dépendra de la coopération et de l'engagement de tous les secteurs et partenaires du gouvernement. Au cours des consultations sur le projet de *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*, de nombreuses entreprises et municipalités et de nombreux organismes ont déclaré à maintes reprises qu'ils souhaitaient faire ce qui était de leur devoir, mais qu'ils ne disposaient pas toujours des renseignements et des connaissances voulus pour le faire. Par conséquent, en dépit d'intentions honorables, les résultats n'étaient pas toujours à la mesure des attentes.

Pour aider ces partenaires, le projet de loi propose la création du Conseil consultatif de l'accessibilité pour l'Ontario qui relèvera directement du ministre des Affaires civiques.

MESURES CONCRÈTES...

Le Conseil réunira des particuliers dotés de l'expertise, de l'expérience et des connaissances nécessaires pour offrir des conseils stratégiques au ministre. Il surveillera de près la mise en œuvre de la loi. Il sera également responsable du contrôle et de la promotion de la loi et publiera des rapports annuels sur ses activités. Le conseil inclura des personnes handicapées.

OBTENIR DES RÉSULTATS...

Le Conseil pourra :

- offrir une « perspective » à long terme de l'accessibilité permettant de réaliser des progrès constants au plan de l'accessibilité de la province, au fil du temps;
- identifier les nouveaux secteurs de réforme au sein du secteur privé;
- agir comme porte-parole afin de favoriser une meilleure accessibilité;
- obtenir le soutien de tous les secteurs;
- encourager de façon proactive les partenariats;
- donner des conseils au ministre et au gouvernement à propos des questions touchant les handicaps;
- offrir un soutien au plan des initiatives en matière d'accessibilité.

La Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario

MESURES CONCRÈTES...

Durant le processus de consultation, les participants ont exprimé leurs préoccupations à propos de ce qui suit : absence de système de prestation de services, obstacles comportementaux et nécessité de créer un point d'accès unique au gouvernement pour que les personnes handicapées puissent exprimer leurs préoccupations. La Direction générale se penchera entre autres sur ces questions. Elle collaborera avec tous les secteurs et tous les ministères qui doivent aider le gouvernement à réaliser sa vision. Elle travaillera de concert avec les municipalités et le secteur privé afin de concevoir des normes et d'encourager l'élimination des obstacles, secteur par secteur.

OBTENIR DES RÉSULTATS...

La Direction générale :

- offrira des conseils spécialisés et entreprendra des travaux de recherche;
- aidera les municipalités, la FPO, les conseils scolaires, les prestataires de services de transport public, les hôpitaux, les collèges et les universités à planifier leur stratégie d'accessibilité;
- établira des partenariats avec des organismes de normalisation, les groupes de personnes handicapées et le secteur privé pour éliminer de façon constante les obstacles;
- consultera les groupes de personnes handicapées de façon continue afin de mettre en œuvre les changements;
- offrira des renseignements et des conseils au gouvernement sur les questions liées aux personnes handicapées;
- collaborera à la conception de normes et de codes sectoriels.

La Direction générale lancera un programme d'éducation du public pour changer les attitudes et sensibiliser le public. La campagne aura pour message que l'accessibilité, c'est l'affaire de tous.

Le secteur municipal

« Notre municipalité est heureuse que le projet de *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario* exige que les municipalités (d'au moins 10 000 habitants) se penchent sur les problèmes d'accessibilité des personnes handicapées. Le projet de loi nous offre le cadre voulu, des conseils et des outils pour veiller à ce que l'Ontario soit la province la plus universelle de tout le pays. »

– *Jack Doris, conseiller municipal, ville de Peterborough*

Il est possible qu'aucun gouvernement n'exerce un impact aussi direct sur nos existences quotidiennes que les administrations municipales. Les municipalités jouent un rôle primordial au plan de la création de nos collectivités, qu'il s'agisse des rues, des transports en commun et des bâtiments publics que nous utilisons quotidiennement.

Les municipalités régissent le *Code du bâtiment* et la Loi sur l'aménagement du territoire et surveillent de près les travaux de rénovation et de modernisation. Elles emploient des professionnels qui sont spécialisés en planification et en inspection de bâtiments. Elles contrôlent et exécutent à l'heure actuelle des règlements conçus pour améliorer l'accessibilité et la mobilité des personnes qui résident dans la municipalité

C'est la raison pour laquelle la participation active des municipalités est vitale si l'on souhaite réaliser pleinement la vision du gouvernement pour les personnes handicapées. C'est aussi pourquoi le *Plan d'action* fait appel aux municipalités en tant que partenaires tout en respectant leur besoin de souplesse et d'autonomie et leur désir de trouver des solutions locales.

Brockville a adopté une série de lignes directrices et de recommandations conçues par un organisme indépendant appelé Education for Quality Accessibility (EQA). Elle s'en est inspirée pour tous ses nouveaux projets de construction et de rénovation depuis plus de huit ans. EQA a eu droit à une cote d'accessibilité cinq étoiles en matière d'accessibilité pour, entre autres, les projets suivants : bibliothèque publique de Brockville, poste de police et caserne de pompiers et collège St. Lawrence.

MESURES CONCRÈTES...

Le projet de *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*, si elle est adoptée par l'Assemblée législative, fera appel à la participation des municipalités.

- Les municipalités d'au moins 10 000 résidentes et résidents (représentant plus de 90 pour cent de la population) devront concevoir des plans annuels d'accessibilité et publier ces plans.
- Les municipalités d'au moins 10 000 résidentes et résidents devront créer des comités consultatifs de l'accessibilité qui seront responsables devant le conseil municipal. Ces comités auront entre autres pour responsabilité de donner des conseils sur la conception de plans d'accessibilité. Les municipalités devront consulter leurs comités consultatifs lorsqu'elles achèteront, construiront, rénoveront ou loueront de nouveaux bâtiments.
- Comme nous l'avons constaté dans de nombreux exemples dans la province, le changement se produit lorsque la collectivité qui est touchée par le changement est incluse dans le processus. Le fait de rendre les plans annuels et les comités obligatoires débouchera sur l'identification des obstacles au fil du temps et leur élimination graduelle. Plus de 160 municipalités planifieront l'accessibilité dans le cadre de leurs fonctions régulières.
- Les fonctions des comités et le processus de mise en œuvre seront conçus par le biais de règlements, en consultation avec l'Association des municipalités de l'Ontario.
- Les municipalités devront tenir compte des besoins des personnes handicapées lorsqu'elles achèteront des biens ou services par le biais du processus d'achat.

« La ville de Windsor a fait preuve de leadership manifeste et d'engagement à long terme en matière de promotion de l'accessibilité. Nous sommes ravis que projet de loi rende obligatoire la participation des municipalités (d'au moins 10 000 résidentes et résidents) de toute la province. Le Comité consultatif de l'accessibilité de Windsor sur les personnes handicapées est prêt à collaborer avec le gouvernement pour réaliser la vision d'une province plus universelle qui favorise l'autonomie et les perspectives d'avenir de toutes les personnes handicapées. »

– *Carolyn Williams, présidente, Comité consultatif de Windsor sur les personnes handicapées*

- On créera de nouveaux pouvoirs municipaux et on imposera de nouvelles obligations en vertu de la Loi. Par exemple, les municipalités pourront considérer l'accessibilité comme condition de délivrance d'un permis municipal.
- Les municipalités devront également tenir compte du facteur d'accessibilité lorsqu'elles approuveront un plan de lotissement et participeront à des travaux de planification.

- Aucun nouveau lotissement ou aucun projet de construction ne sera autorisé s'il ne tient pas compte des caractéristiques d'accessibilité. Les rampes d'accès, les avertissements sonores et la conception intégrée deviendront des caractéristiques plus fréquentes dans les collectivités de la province.
- Certaines municipalités rurales et du Nord n'auront peut-être pas l'infrastructure voulue pour appuyer les travaux d'un comité consultatif obligatoire pour les personnes handicapées. Dans le cadre des discussions avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario et avec le ministère du Développement du Nord et des Mines, le gouvernement examinera comment inclure ces collectivités pour favoriser la réalisation de l'objectif consistant à faire de l'Ontario une province plus universelle.

OBTENIR DES RÉSULTATS...

- On débouchera sur une amélioration notable de l'accessibilité communautaire, comme en témoignent les municipalités qui ont déjà bénéficié de la présence de comités consultatifs de l'accessibilité et de processus de planification.
- Ces efforts déboucheront sur une plus grande accessibilité physique; sur une visibilité accrue des problèmes touchant les personnes handicapées dans toute la collectivité; sur une plus grande sensibilisation du public aux problèmes qui concernent les personnes handicapées; et sur l'augmentation du nombre de bâtiments et de sites (par exemple les parcs et les installations récréatives) qui deviennent accessibles.
- Augmentation de la responsabilité envers le public.
- Rôle permanent et actif joué au plan de la prise de décisions concernant les personnes handicapées.
- Consultations plus poussées entre l'Association des municipalités de l'Ontario et le Conseil consultatif de l'accessibilité pour l'Ontario.

VOIR L'ANNEXE B, À LA PAGE 35, POUR OBTENIR UNE LISTE DES MUNICIPALITÉS TOUCHÉES PAR LE PROJET DE LOI

Au sein de la ville de Kawartha Lakes, l'ancienne ville de Lindsay a créé un conseil consultatif municipal pour les personnes handicapées en 1990. Il rend hommage aux entreprises qui intègrent des composants d'accessibilité aux travaux de rénovation en leur décernant un certificat de mérite et en soulignant leurs réalisations dans les médias locaux. Il a conçu une brochure sur les magasins de détail qui sont accessibles. Le conseil a également élaboré une série de normes qu'il utilise pour étudier les plans de site des nouveaux bâtiments publics et les travaux de rénovation pour lesquels on songe à délivrer des permis de construire.

Autres organismes du secteur parapublic

Le directeur adjoint du **West Toronto Collegiate**, Ron Stevenson, qui se déplace en fauteuil roulant, est devenu un activiste de la cause de l'accessibilité lorsqu'il a été incapable de se rendre dans le gymnase de l'école secondaire de son fils pour assister à un match de basket-ball. On a maintenant installé des rampes d'accès intérieures et extérieures au West Toronto Collegiate, un ascenseur pour les trois étages et une salle de ressources spécialement aménagée, et on a engagé cinq adjointes et adjoints en soins de santé pour aider les élèves ayant des besoins particuliers.

Lorsque le gouvernement provincial et les municipalités collaborent, leurs réalisations peuvent être impressionnantes. Cependant, le gouvernement réalise qu'il faut établir une coalition plus importante pour concrétiser pleinement sa vision. Les obligations et les attentes des autres secteurs, outre ces deux paliers de gouvernement, figurent dans la loi.

Outre les municipalités, le secteur « parapublic » englobe les organismes et institutions qui sont les principaux récipiendaires du financement consenti par le gouvernement provincial, soit les hôpitaux, les collèges, les universités et les conseils scolaires.

Par ailleurs, les prestataires de services de transport public, y compris les systèmes de transport en commun et les commissions de transport, devront concevoir des plans d'accessibilité annuels. Les systèmes de transport public accessibles jouent un rôle important, car ils permettent aux personnes handicapées d'avoir accès à leurs collectivités et à des emplois.

> **« Lorsque vous regardez deux jeunes jouer aux échecs à l'heure du déjeuner, vous ne remarquez pas le fauteuil roulant »**
>
> – *Ron Stevenson, directeur adjoint, West Toronto Collegiate.*

MESURES CONCRÈTES...

- La loi exigera que les organismes du secteur parapublic et les prestataires de services de transport public copient les efforts déployés par le gouvernement, soit concevoir et publier des plans annuels d'accessibilité. Ces plans incluront les objectifs en matière d'amélioration de même que les progrès accomplis au cours de l'année écoulée.
- Les plans devront préciser les obstacles auxquels les personnes handicapées sont confrontées de même que les mesures que l'on pourrait prendre

pour les surmonter. Seront inclus, entre autres, les obstacles, les politiques, les pratiques, les programmes et les services.

- D'autres organismes du secteur parapublic, y compris certains organismes gouvernementaux, devront concevoir des politiques en matière d'accessibilité pour expliquer comment ils offrent des services aux personnes handicapées.
- Environ 159 hôpitaux, 25 collèges, 17 universités et 78 conseils scolaires devront concevoir et mettre en œuvre des plans qui permettront d'améliorer de façon notable l'accès des personnes handicapées à l'éducation, à la formation et aux services.

« En assurant l'accessibilité des bâtiments, nous ouvrons non seulement nos portes aux personnes ayant des besoins particuliers, mais nous ouvrons également les portes au monde entier. »

– *Frank Marsh, président, collège Cambrian*

OBTENIR DES RÉSULTATS...

- Meilleur accès aux écoles, collèges, universités et hôpitaux.
- Amélioration des services destinés aux personnes handicapées dans les écoles, collèges, universités et hôpitaux.
- Grâce à l'amélioration de l'accessibilité des transports publics, les personnes handicapées pourront plus facilement se déplacer au sein de leurs collectivités en toute sécurité et donc participer plus aisément à toutes les facettes de la vie communautaire.
- Accroissement de la responsabilité envers le public.
- Accroissement de la sensibilisation du public.

La **ville de Stratford** a adopté depuis longtemps comme politique de laisser les personnes ayant une déficience visuelle voyager gratuitement à bord de ses autobus. C'est l'une des rares villes canadiennes qui offre ce service. Cette initiative simple mais importante lui a valu un prix de l'Institut national canadien pour les aveugles.

Le secteur privé

Le secteur privé est le moteur de croissance de la province. Depuis 1995, plus de 900 000 emplois ont été créés et on a assisté à une diminution du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale (600 000 personnes).

La reprise sociale et économique de l'Ontario est attribuable directement au sentiment de fierté que ressentent toutes les personnes qui ont maintenant un emploi et qui ont retrouvé leur autonomie. À l'avenir, les compagnies les plus viables seront celles qui

créent un environnement au sein duquel toutes les personnes peuvent contribuer leurs compétences, leur énergie et leur expérience au succès. Il s'agira de compagnies capables d'employer des personnes handicapées, de servir leur clientèle handicapée et de rivaliser au sein d'un marché de plus en plus divers.

Le gouvernement estime qu'il existe une motivation morale, légale et financière réelle pour le secteur privé qui le pousse à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées à ses biens, services et lieux de travail et d'affaires. En vertu du *Code des droits de la personne de l'Ontario*, les entreprises de la province sont déjà tenues par la loi de ne pas faire de discrimination à l'égard des personnes handicapées. Plusieurs organismes du secteur privé ont déjà adopté des programmes d'accessibilité, car ils reconnaissent que l'accessibilité les aide à faire des affaires. Nombre de compagnies ont noué des partenariats avec le gouvernement et entrepris des projets d'accessibilité novateurs et primés. De plus en plus de sociétés souhaitent introduire des changements positifs.

Le ministère des Affaires civiques, par le biais de son programme InterActions pour le changement, a facilité l'élaboration de renseignements et de ressources à la pointe du progrès comme ceux du projet « Mental Health Works ». Ce projet, qui est un partenariat entre le secteur privé, le gouvernement et le secteur communautaire aidera les employeurs à faire face aux problèmes de santé mentale au lieu de travail, problèmes qui entraînent à l'heure actuelle d'importantes pertes de productivité dans la province.

Élaboration de normes

Les entreprises et les exploitants d'entreprise touristique rivalisent au sein du marché nord-américain qui est déjà extrêmement sensible aux besoins des personnes handicapées. Il faut absolument améliorer l'accessibilité si l'on veut que les centres urbains et les attractions touristiques de l'Ontario maintiennent leur avantage concurrentiel.

La collaboration avec la Greater Toronto Hotel and Restaurant Association; avec l'Ontario Restaurant, Hotel and Motel Association et avec Tourism Toronto, entre autres, a prouvé au gouvernement que les organismes du secteur privé réalisent qu'il existe sur le plan des affaires des raisons pour lesquelles il faut améliorer l'accessibilité; ces organismes peuvent contribuer à favoriser de façon notable l'autonomie des personnes handicapées. Ces secteurs et l'Association canadienne de normalisation reconnaissent que les normes du service à la clientèle sont des éléments clés permettant d'améliorer l'accessibilité; ils collaborent avec le gouvernement pour veiller à assurer un service à la clientèle d'excellente qualité aux personnes handicapées.

MESURES CONCRÈTES...

Une des initiatives de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario et du Conseil consultatif de l'accessibilité pour l'Ontario consistera à encourager la participation active de divers secteurs à l'élaboration de normes d'accessibilité qui seront ensuite adoptées par ces secteurs. Une fois ces normes conçues et leurs principes adoptés par une partie importante de chaque secteur, le gouvernement pourra utiliser ses pouvoirs proposés en matière d'élaboration de règlements pour transformer ces normes en loi et les rendre obligatoires.

Le secteur privé veut faire ce qui est son devoir. Cependant, il doit recevoir de plus amples renseignements et conseils sur la façon de procéder. Plusieurs

secteurs, comme le tourisme, ont déjà commencé à élaborer leurs normes. Le conseil et la direction générale de l'accessibilité aideront ces organismes en ciblant les secteurs, en établissant des priorités stratégiques et en obtenant un consensus en matière d'élaboration de normes.

Une fois ces normes adoptées, le gouvernement pourra se prévaloir de ses pouvoirs en matière d'élaboration de normes pour donner force de loi à ces normes.

« Nous réalisons tous que la prestation de services de qualité aux personnes handicapées s'impose. C'est aussi une sage décision sur le plan des affaires. »

– *Rod Seiling, président, Greater Toronto Hotel Association*

OBTENIR DES RÉSULTATS...

- Conception de normes souples, appropriées à l'industrie.
- Engagement du secteur privé et établissement de partenariats entre l'industrie et les personnes handicapées.
- Élaboration de normes d'accessibilité claires pour chaque secteur de la collectivité.
- Chaque secteur de la collectivité et de l'économie contribuera à l'amélioration de l'accessibilité afin de respecter ou de dépasser les normes de son secteur.
- Augmentation notable des débouchés destinés aux personnes handicapées, dans toute la province, lorsque les secteurs assureront une plus grande accessibilité.
- Les normes d'accès deviendront de plus en plus ambitieuses au fur et à mesure que les secteurs prendront connaissance des normes de chacun et des avantages retirés.

Élimination des obstacles physiques

MESURES CONCRÈTES...

Par l'entremise de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario, le gouvernement, en tant que mesure initiale, créera et administrera des programmes d'encouragement pour favoriser la participation de tous les secteurs en matière d'identification et d'élimination des obstacles. Un des premiers objectifs consiste à encourager les entreprises à éliminer tous les obstacles physiques, comme ceux qui entravent l'accès aux portes d'entrée, afin d'assurer l'accessibilité physique des personnes handicapées aux sociétés. Un autre consisterait à lancer un programme d'éducation du public exhaustif permettant de surmonter les obstacles comportementaux.

Plus de 20 000 commerces de détail en Ontario peuvent, à un coût modique, supprimer des escaliers d'accès, soit un obstacle quotidien pour les person-

nes handicapées, les mères avec un enfant dans une poussette et les personnes âgées. Cette petite mesure, de même que d'autres changements mineurs, peuvent avoir une incidence énorme sur la mobilité et l'autonomie des personnes ayant des problèmes de mobilité.

OBTENIR DES RÉSULTATS...

- Amélioration de l'accès aux installations commerciales des personnes en Ontario qui se servent de triporteurs motorisés, de fauteuils roulants, de déambulateurs et d'autres appareils fonctionnels pour se déplacer.
- Amélioration de l'autonomie des personnes handicapées.
- Accroissement des débouchés dans le domaine du commerce de détail pour les personnes handicapées.
- Potentiel réel pour les entreprises d'attirer des clients handicapés.

Lois devant être modifiées immédiatement :

Il faudra modifier plusieurs lois pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées. En voici quelques exemples.

- Ajout de nouvelles amendes en vertu du *Code de la route* en cas de mauvais usage des permis de stationnement des personnes handicapées et en vertu de la *Loi sur les municipalités* en cas d'utilisation illégale d'emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées.
- Modification de la *Loi sur l'Assemblée législative* pour obliger le président à préparer un plan d'accessibilité annuel.
- Modification de la *Loi sur les élections*, de la *Loi sur les élections municipales* et de la *Loi sur le financement des élections* pour améliorer l'accessibilité au processus électoral provincial et municipal.
- Modification du *Code des droits de la personne* de l'Ontario pour substituer le terme « disability » à « handicap » dans la version anglaise du Code et pour inclure les personnes handicapées qui utilisent des animaux autres que des chiens-guides.
- Modification de la *Loi sur l'aménagement du territoire* pour accroître l'accessibilité en tant qu'outil de planification. L'accessibilité des personnes handicapées devra être prise en compte lorsqu'on approuvera un plan de lotissement.
- Modification de la *Loi sur les municipalités* pour permettre aux municipalités de fixer des conditions d'accessibilité lors de la délivrance des permis.
- Modification de la *Loi sur la réforme du logement social* pour obliger les responsables des services de logement social à veiller à ce qu'un pourcentage des logements soient accessibles.

Incidences diverses

- On a entrepris des consultations concernant le *Code du bâtiment* de l'Ontario et le *Code des droits de la personne* de l'Ontario.
- Le projet de *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* sera automatiquement revue et mise à jour après cinq ans.

RÉALISATION DE LA VISION

L'engagement pris par le gouvernement de l'Ontario envers les personnes handicapées est ambitieux. Aucune autre compétence au Canada n'a pris un tel engagement exhaustif pour créer des collectivités plus accessibles et pour prévenir et éliminer les obstacles à l'autonomie et améliorer les perspectives d'avenir.

Il existe encore de nombreux obstacles entravant la voie de la vraie autonomie et nuisant aux perspectives d'avenir des personnes handicapées de la province. Cependant, c'est en collaborant que nous parviendrons à réaliser notre vision, soit celle d'une province au sein de laquelle on n'érige pas de nouveaux obstacles et au sein de laquelle les obstacles actuels sont éliminés.

Le *Plan d'action* de l'Ontario pour les personnes handicapées offre l'occasion idéale de susciter ces changements, maintenant et à l'avenir.

Nous sommes en train de créer un nouvel avenir caractérisé par l'anticipation, l'espoir et le changement et, chose encore plus importante, par la dignité, une fois que tous les Ontariennes et Ontariens auront réalisé quels sont les besoins des citoyennes et citoyens aux aptitudes différentes.

Réfléchissez au mode de participation à la phase de mise en œuvre qui vous conviendra pour qu'ensemble, nous puissions commencer à faire des personnes handicapées des citoyennes et des citoyens à part entière.

Merci d'avoir pris connaissance du *Plan d'action*. Vous pouvez nous faire part de vos commentaires en nous écrivant, en nous téléphonant ou en nous envoyant un message électronique à l'adresse ci-dessous :

Ministère des Affaires civiques de l'Ontario
400, avenue University, 3e étage
Toronto ON M7A 2R9

Tél. : 416 326-0207
Numéro sans frais : 1 888 520-5828
ATME : 416 326-0148
ATME sans frais : 1 888 335-6611

ODA@mczcr.gov.on.ca

Remarque : *Le projet de* Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario *a été présenté en première lecture à l'Assemblée législative de l'Ontario en novembre. Au moment de l'impression de la présente brochure, le projet de loi était étudié par l'Assemblée législative. Les lectrices et lecteurs du présent document devraient pas conséquent se souvenir que le texte du projet de loi pourra changer durant le processus législatif.*

Pour obtenir des renseignements à jour sur le statut de ce projet de loi, veuillez consulter le site Web du ministère des Affaires civiques à : **www.mczcr.gov.on.ca**, *ou le site Web de l'Assemblée législative de l'Ontario, à :* **www.ontla.on.ca**, *où vous trouverez une rubrique sur les projets de loi étudiés par l'Assemblée législative.*

ANNEXE A

PRINCIPALES INITIATIVES EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES MISES EN PLACE PAR LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO DE 1995 À CE JOUR

Ministère des Affaires civiques

2001 ***Prêt à s'impliquer*** **– Inclure les bénévoles handicapés**
L'initiative *Année internationale des volontaires 2001*, offerte en partenariat avec le Centre du bénévolat du Grand Toronto et le Réseau ontarien des centres de vie autonome, aide les organismes communautaires à encourager les personnes handicapées à faire du bénévolat en adaptant le milieu.

2001 Mise au point d'un nouveau site Web – ***La voie de l'égalité des chances*** – auquel sera intégré Aux *portes de la diversité* et une nouvelle section sur les personnes handicapées. Plus de 2 000 ressources sur la diversité et l'élimination des obstacles à l'accès pour les personnes handicapées.

2000 ***Aux portes de la diversité*** **– Mise à niveau du site Web sur l'égalité des chances**
Ce site Web a été mis à niveau pour permettre aux organisations et entreprises d'accéder plus rapidement à une information plus détaillée :

- nouvelle base de données;
- capacités de recherche accrues;
- davantage d'informations sur le dossier des personnes handicapées;
- renseignements sur les appareils et accessoires fonctionnels et les aides techniques à l'adaptation;
- en collaboration avec la **Marche des dix sous de l'Ontario**, on a dressé une liste des consultants et organisations communautaires de l'Ontario qui seront en mesure de vous dire comment rendre les lieux de travail, entreprises et services plus accessibles aux personnes handicapées.

1999 **Élargissement du programme *@ction bénévole.en ligne***
Six millions de dollars de plus ont été accordés à ce programme. Le programme *@ction bénévole.en ligne* aide les projets de collaboration sur Internet qui mettent en valeur et soutiennent le travail des bénévoles, notamment des organisations qui travaillent directement avec les personnes handicapées.

1999 ***Programme de subventions pour les projets éducatifs de prévention de la violence contre les femmes ayant un handicap***
Octroi de 317 400 $ pour élaborer du matériel de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, et le distribuer au personnel des tribunaux chargés de l'instruction des causes de violence familiale, afin que les femmes handicapées victimes de mauvais traitement puissent accéder plus facilement au système judiciaire.

1998 **Fonds d'encouragement aux partenariats**
Ce fonds de 800 000 $ est destiné aux projets d'élimination des obstacles à l'accès dont les applications sont suffisamment étendues pour englober plusieurs secteurs. Le fonds s'organise comme suit :

- 400 000 $ pour le **programme *InterActions pour le changement*** – le programme de 1999-2000 reposait sur des partenariats avec la Greater Toronto Hotel Association, l'Ontario Parks Association, le Design Exchange, la Marche des dix sous de l'Ontario et l'Association canadienne de normalisation pour éliminer les obstacles à l'accès pour les personnes handicapées;
- 200 000 $ pour le **programme *Communauté - Accessibilité*** – depuis sa création, ce programme a financé 85 projets à travers l'Ontario auxquels on participé 260 partenaires communautaires et supporters de tous les secteurs;
- 200 000 $ pour créer une vidéo et un guide de ressources (distribués aux municipalités en 2001) et permettre aux collectivités d'améliorer l'accessibilité des services de transport pour les personnes handicapées et les personnes âgées.

1997 **Service d'orientation et d'information communautaire – Ligne Info**
Un service d'information et d'orientation offert à l'échelle de la province aux personnes handicapées, aux personnes âgées, ainsi qu'à leurs familles et soignants. Ce service est offert par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et soutenu par le ministère des Affaires civiques.

1997 **Programme @ction bénévole.en ligne**
– Un investissement de 7,5 millions de dollars sur cinq ans.

1996 **Fonds Accès**
Ce fonds a été renouvelé et près de 1,5 million de dollars sont ainsi accordés chaque année à des projets de modernisation visant à éliminer les obstacles physiques qui entravent l'accès des personnes handicapées aux installations communautaires. L'objectif est aussi d'encourager le bénévolat et la transition à l'emploi (l'administration et le financement de ce programme ont été confiés à la Fondation Trillium en 1999).

1996 **Prix d'initiatives communautaires**
Destinés à récompenser les contributions exceptionnelles ayant permis d'améliorer l'accessibilité et l'égalité des chances ou à développer le potentiel des personnes handicapées.

1996 **Programme « *Bons voisins* »**
En 2001, 32 collectivités faisant partie du programme « *Bons voisins* » ont mis en place des réseaux locaux de soutien informels destinés aux adultes vulnérables et autres personnes dans le besoin.

1995 **Plan d'égalité des chances**
Annoncé le 14 décembre 1995, ce plan comportait un volet spécial Personnes

handicapées. Voici certaines de ses composantes :

- un projet conjoint avec le **Conseil canadien de la réadaptation et du travail** visant à mettre en rapport les employeurs et les personnes handicapées à la recherche d'un emploi;
- un projet conjoint avec **l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada** ayant mené à la publication du guide *Des résultats par la diversité*;
- un projet conjoint avec le **Conference Board of Canada** pour mieux comprendre les politiques, pratiques et besoins des employeurs en matière d'embauche, d'adaptation du milieu et de maintien en poste des personnes handicapées. On fournit aussi des outils pratiques aux employeurs pour les aider à éliminer les obstacles à l'accès. A publié *Tapping the Talents of People with Disabilities* en 2000;
- un site Web intitulé ***Aux portes de la diversité*** comportant une section spéciale (sous le titre *Ability at Work*) à l'intention des employeurs et des personnes handicapées à la recherche d'un emploi. Le matériel contenu dans cette section a été rassemblé par la **Canadian Abilities Foundation** et comprend *Enable-Link*, un répertoire de services sur les ressources en matière d'emploi disponibles dans la province. Ce site sera intégré au nouveau site *La voie de l'égalité des chances.*

Ministère des Services sociaux et communautaires

2000 Octroi de 55 millions pour l'année, ce qui porte la contribution annuelle à 197 millions de dollars, pour revitaliser le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. On a également annoncé l'octroi de 67 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans pour créer davantage de logements pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.

2000 **Code de prévention des incendies**
Une subvention non renouvelable de 6 millions de dollars pour aider les foyers de groupe pour personnes ayant une déficience intellectuelle financés par le ministère à répondre aux exigences des nouveaux règlements du Code de prévention des incendies de l'Ontario.

2000 **Aide aux personnes ayant une déficience intellectuelle**
Affectation de 50 millions de dollars annoncée en mai 2000 (dont les 6 millions mentionnés plus tôt au chapitre du *Code de prévention des incendies*) pour aider les personnes ayant une déficience intellectuelle.

2000 **Initiatives en faveur des sans-abri**
Octroi de 4 millions de dollars pour compenser la taxe de vente provinciale et encourager les constructeurs à construire des logements abordables.
Réaffectation de 2,5 millions de dollars provenant des contrats de supplément au loyer en voie d'expiration pour aider 300 à 400 personnes ayant des besoins spéciaux à se loger.
Plus de 26 millions de dollars pour augmenter les indemnités journalières des foyers d'hébergement pour sans-abri et autres organismes et mettre en place diverses initiatives pour que moins de gens passent l'hiver sans abri.

1999 **Partenariat avec la Marche des dix sous de l'Ontario**
Conclusion d'un partenariat de 2 millions de dollars entre le MSSC et la **Marche des dix sous de l'Ontario** pour aider financièrement les adultes handicapés à adapter leurs logements et véhicules et améliorer ainsi leur autonomie et mobilité.

1999 **Aide aux personnes ayant une déficience intellectuelle**
Affectation de 35 millions de dollars sous forme de nouvelles ressources pour offrir davantage d'aide et de services aux quelque 3 100 personnes ayant une déficience intellectuelle et à leurs familles résidant dans la collectivité :

- 25 millions de dollars investis dans une grande variété de programmes en établissement et programmes de jour dispensés par le biais d'organismes communautaires;
- 10 millions de dollars au ***Programme de services particuliers à domicile (PSPD).***

Octroi de 5 millions de dollars, portant à 19 millions de dollars l'affectation annuelle, au *Programme intensif d'intervention précoce auprès des enfants autistiques* pour les enfants de deux à cinq ans.
Octroi de 17 millions de dollars par an pour élargir les soins de relève à 1 700 familles qui s'occupent d'enfants dont la santé est fragile ou dépend de moyens technologiques.

1999 **Amélioration des Services de santé mentale pour enfants**
Octroi de 20 millions de dollars pour encourager l'innovation et faciliter l'accès aux services.

1998 **Proclamation du *Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)* et *du Programme de soutien de l'emploi* pour les personnes handicapées**
Pour honorer l'engagement du gouvernement consistant à améliorer les programmes de soutien offerts aux personnes handicapées. Le *Programme de soutien de l'emploi*, lancé en 1999 et doté d'un budget de 35 millions de dollars, a remplacé le programme des Services de réadaptation professionnelle. Son rôle est d'offrir des services de soutien aux personnes handicapées et d'adapter les milieux de travail pour leur permettre de trouver et de garder un emploi.

1998 Aide aux aduites et enfants ayant une déficience intellectuelle
Octroi de 3 millions de dollars pour permettre aux adultes et enfants ayant une déficience intellectuelle de rester dans leur collectivité.

1996 Aide aux adultes et enfants ayant une déficience intellectuelle
Octroi de 15 millions de dollars pour permettre aux adultes et enfants ayant une déficience intellectuelle de rester dans leur collectivité.

1997 ***Pour des services au service des gens : Nouveau cadre de prestation des services à l'enfance et aux personnes ayant un handicap de développement***
Un plan d'action pour restructurer les services offerts aux enfants et adultes ayant une déficience intellectuelle.

1996 **Plan quadriennal**
Ce plan permet aux personnes ayant une déficience intellectuelle de résider dans la collectivité et prévoit la réaffectation de 60 millions de dollars aux services communautaires.

Ministère du Travail

2001 **Modification de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail***
Le mandat de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail a été élargi pour inclure la prévention en plus de l'indemnisation des blessures et maladies liées au travail. La Commission verse des prestations d'invalidité, surveille la qualité des services de santé et facilite la réintégration professionnelle rapide et sûre des travailleurs blessés sur leur lieu de travail ou ayant contracté une maladie professionnelle.

2000 ***Injury/Illness and Return to Work/Function***
Ce guide a été préparé par le comité directeur du projet Physician Education in Workplace Health dont les membres représentent de nombreuses organisations, dont le ministère du Travail. Le guide a été terminé en 2000 et contient de l'information sur le rôle des médecins et des patients, les objectifs de la réadaptation, l'élaboration d'un plan de retour au travail, etc.

Ministère des Affaires municipales et du Logement

2001 ***Code du bâtiment* de l'Ontario**
Série de consultations avec les organisations représentant les personnes handicapées, les municipalités, l'industrie de la construction de maisons individuelles, l'industrie du bâtiment et les propriétaires pour savoir comment améliorer les normes d'aménagement pour accès facile énoncées dans le *Code du bâtiment* de l'Ontario.

1999 **Initiatives en faveur des sans-abri**
Cet octroi de 100 millions de dollars pour aider les personnes sans-abri ou sur le point de le devenir, comprend entre autres :

- 2 millions de dollars pour augmenter les **prestations de démarrage communautaire** afin d'aider les familles admissibles ayant des enfants à charge à établir une résidence permanente;
- 50 millions de dollars en compléments de loyer pour 10 000 personnes à faible revenu et leurs familles (3 000 pris en charge);
- 4 millions de dollars sous forme de subventions fiscales provinciales pour encourager les constructeurs à construire des logements abordables (fonds entièrement engagés);
- 2,5 millions pour régler les suppléments de loyer en voie d'expiration de personnes ayant des besoins spéciaux (initiatives dévolues aux gestionnaires de services municipaux regroupés).

1998 **Modification du *Code du bâtiment* de l'Ontario**
Comprend l'amélioration des dispositions ayant trait à l'aménagement pour accès facile, telles que :

- augmenter le nombre d'entrées d'immeubles devant être faciles d'accès;
- demander que toutes les commandes d'immeuble accessibles aux personnes handicapées puissent être actionnées d'une seule main;
- demander l'installation de bandes d'avertissement tactile pour les personnes aveugles ou malvoyantes;
- instaurer un nouveau système de classification des bâtiments nécessitant

l'installation d'extincteurs automatiques dans tous les nouveaux établissements de soins, hôpitaux et maisons de soins infirmiers où résident un grand nombre d'adultes vulnérables.

Ministère De La Santé Et Des Soins De Longue Durée

2001 **Octroi de fonds pour mettre en place les mesures de traitement en milieu communautaires prévues dans la *Loi Brian***
Nouvelle affectation de 15,8 millions de dollars :

- 13,3 millions de dollars pour la prestation de soins communautaires mieux adaptés et coordonnés;
- 1 million de dollars pour aider l'Ontario Council of Alternative Businesses à créer des emplois;
- 1 million de dollars à la Fondation ontarienne de la santé mentale pour la recherche en santé mentale;
- 500 000 $ à la Fédération des programmes communautaires de santé mentale et de traitement des toxicomanes de l'Ontario pour créer un outil de contrôle et améliorer la qualité des services de santé mentale dans la province.

2000 **Modification de la *Loi sur la santé mentale* et de la *Loi sur le consentement aux soins de santé* par la *Loi Brian de 2000 sur la réforme législative concernant la santé mentale***
Pour permettre la délivrance d'ordonnances de traitement obligatoire en milieu communautaire visant les personnes atteintes de troubles mentaux graves qui présentent un danger pour elles-mêmes et autrui.

2000 **Financement accru pour les programmes de logements avec services de soutien destinés aux personnes atteintes de troubles mentaux**
Phase II du financement : 67,6 millions de dollars pour aider les organismes à créer 2 640 nouveaux logements avec services de soutien à l'intention des personnes atteintes de troubles mentaux graves et offrir des services d'appui aux personnes souffrant de maladie mentale qui sont sans-abri ou risquent de le devenir.
Octroi de 6 millions de dollars supplémentaires pour augmenter les indemnités journalières des foyers de soins spéciaux, des foyers approuvés et d'Habitat Services et leur permettre d'offrir leurs programmes.

2000 **Programme de dépistage chez les nouveau-nés**
Octroi de 4,7 millions de dollars sous forme de fonds de démarrage et de 6,7 millions de dollars par an pour dépister les problèmes de surdité chez les nouveau-nés et s'assurer que ces bébés et leurs familles obtiennent l'aide et le soutien nécessaires dès que possible.

2000 **Financement accru pour les Services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire**
Octroi de 20 millions de dollars annoncé en 1996.

1999 **Financement accru pour les programmes de logement avec services de soutien destinés aux personnes atteintes de troubles mentaux**
Les fonds accordés pour la phase I (24 millions de dollars) aideront les organismes à créer 962 nouveaux logements avec services de soutien à Toronto, Ottawa et Hamilton pour les personnes atteintes de troubles mentaux graves.

1999 **Centres de traitement pour enfants**
Nouvelle affectation annuelle de 4 millions

de dollars pour les centres de traitement pour enfants afin de faciliter l'accès aux services de santé des enfants ayant des besoins spéciaux et de leur famille.

1999 **Programme de soutien au logement**
Octroi de 45 millions de dollars pour offrir des logements et des services de soutien aux personnes atteintes de troubles mentaux graves et répondre aux besoins immédiats et à long terme des sans-abri.

1999 **Services communautaires**
Octroi de 19,1 millions de dollars pour multiplier les services communautaires de santé mentale offerts par les équipes communautaires de traitement actif (ECTA), améliorer l'appareil judiciaire et le soutien psychogériatrique, ainsi que les services de gestion des cas et de soutien en cas d'urgence.

1998 **Financement direct**
Ce projet pilote permettra aux adultes handicapés d'administrer eux-mêmes leurs services de soutien et services auxiliaires rendus permanents. Le budget annuel du projet a été porté à 18,7 millions de dollars.

1998 **Services de santé mentale**
Affectation de 60 millions de dollars pour améliorer les services de santé mentale offerts en milieu communautaire et en établissement. Série de consultations et nouvelle stratégie (*Franchir les étapes*) pour trouver des façons d'améliorer le système de santé mentale.

1997 **Fondation ontarienne de neurotraumatologie**
Octroi de 25 millions de dollars en contrepartie des fonds réunis par la Fondation pour la prévention des lésions à la moelle épinière et des traumatismes crâniens, pour les programmes de réadaptation et pour la recherche biomédicale.

1997 **Élargissement des Services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire**
Ce programme doté d'un budget de 20 millions de dollars est administré par le MSSLD, le ministère des Services sociaux et communautaires et le ministère de l'Éducation.

1996 **Réformes des soins de longue durée**
Les 74 programmes de soins à domicile et de coordination des placements ont été regroupés en **43 centres d'accès aux soins communautaires** (CASC) qui coordonnent et facilitent l'accès des personnes âgées et des personnes handicapées aux soins de longue durée. Ces CASC et les organismes communautaires offrent divers services, parmi lesquels aides familiales, soins personnels, soutien communautaire et services de professionnels de la santé dispensés à domicile.

1996 **Fonds d'investissement communautaire**
Affectation de 23,5 millions de dollars au titre des services communautaires de santé mentale.

1995 **Traitement des traumatismes crâniens**
Réaffectation de 8,4 millions de dollars pour permettre à 76 patients souffrant de traumatismes crâniens de suivre un traitement en Ontario.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

2000 **Identification des difficultés d'apprentissage des élèves francophones**
Affectation de 4 millions de dollars pour former des évaluatrices et évaluateurs qualifiés pour tester et identifier les difficultés d'apprentissage des jeunes francophones.

1999 **Prolongation du mandat du Groupe d'étude sur les programmes d'aide à l'apprentissage**
Octroi de 2 millions de dollars sur trois ans à la Learning Disabilities Association of Ontario pour étudier diverses façons d'aider les élèves handicapés.

1998 **Amélioration du *Programme Connexions Emploi***
Pour aider les personnes handicapées à trouver et garder un emploi.

1998 **Élargissement du *Programme d'alphabétisation et de formation de base***
Pour développer les capacités de lecture, d'écriture et de calcul des personnes qui sont sourdes, ou qui ont des difficultés d'apprentissage ou des troubles mentaux.

1997 **Groupe d'étude sur les programmes d'aide à l'apprentissage**
Octroi de 30 millions de dollars sur cinq ans à quatre projets pilotes pour aider les élèves ayant des difficultés d'apprentissage à passer de l'école secondaire à un établissement postsecondaire.

Ministère de l'Éducation

2000-2001 **Services et programmes d'enseignement pour les élèves ayant des besoins particuliers**
Affectation de 155 millions de dollars supplémentaires à l'enfance en difficulté, notamment :

- quelque 49 millions de dollars de plus aux conseils scolaires pour leur permettre d'offrir des services aux élèves ayant des besoins aigus;
- 70 millions de dollars de plus par an pour l'enfance en difficulté pour favoriser les interventions précoces, élargir les programmes destinés aux élèves ayant des troubles de la parole et du langage et des difficultés d'apprentissage, et multiplier le nombre d'enseignantes et enseignants spécialisés et de mécanismes de soutien professionnel.

Ministère des Finances

2001 **Modification fiscale**
Le ministre des Finances a annoncé un allégement de 10 pour 100 de l'impôt foncier sur les nouvelles résidences accueillant des personnes handicapées ou des personnes âgées qui devraient sans cela être prises en charge dans des établissements de soins.

2000 **Modifications fiscales**
Allégement de l'impôt foncier et autres améliorations fiscales pour les personnes handicapées et les personnes âgées à faible revenu aux termes du projet de loi 140, ***Loi de 2000 poursuivant les mesures de protection des contribuables fonciers***, notamment :

- modification de la *Loi sur les municipalités* obligeant les municipalités à accorder des allégements fiscaux permanents aux personnes âgées et aux personnes handicapées à faible revenu pour toutes les hausses d'impôt foncier (auparavant, on n'accordait d'allégement que pour les hausses découlant des réévaluations foncières);
- modification de la *Loi sur les municipalités* pour permettre aux municipalités d'adopter des arrêtés municipaux pour annuler, réduire ou rembourser l'impôt foncier jugé accablant.

1998 **Incitatif fiscal pour l'adaptation du milieu de travail**
Pour aider les entreprises ontariennes à adapter le milieu de travail à leurs nouveaux employés ayant un handicap (jusqu'à 50 000 $ par employé).

1998 La **remise sur la taxe de vente au détail** offerte à l'achat de véhicules personnels destinés au transport des personnes handicapées est élargie à d'autres membres de la famille et aux soignants ne faisant pas partie de la famille.

1997 ***Loi de 1997 sur le financement équitable des municipalités***
Les conseils municipaux sont tenus de reporter, d'annuler ou d'offrir tout autre allégement sur les hausses d'impôt découlant de l'évaluation foncière d'une propriété classée dans la catégorie des biens résidentiels ou agricoles. Les bénéficiaires sont :

- les propriétaires qui sont, ou dont les conjoints sont, des personnes âgées à faible revenu;
- les personnes handicapées à faible revenu.

Ministère des Transports

1996 ***Programme d'action pour les transports communautaires (PATC)***
Programme conjoint du ministère des Transports, du ministère de la Santé, du ministère des Services sociaux et communautaires et du ministère de l'Éducation, doté d'un budget de 2,1 millions de dollars offert sous forme de soutien technique et de subventions non renouvelables aux communautés pour leur permettre de coordonner les services locaux de transport en commun, y compris le transport des personnes handicapées de 1996 à 1999.

1996 **Autobus accessibles à plancher surbaissé**
La province a remis aux municipalités de l'Ontario 75 pour 100 des fonds nécessaires (estimés à 240 millions de dollars jusqu'en 1999) à l'acquisition de nouveaux autobus accessibles.

1995 **Subventions pour le transport spécialisé**
Affectation de 134 millions de dollars sous forme de subventions (d'immobilisations et de fonctionnement) entre 1995 et 1997 aux services de transport spécialisés en Ontario.

Ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs

2000 **Jeux de l'Ontario pour les handicapés physiques**
Les Jeux de l'Ontario pour les handicapés physiques ont été intégrés aux Jeux d'hiver et Jeux d'été de l'Ontario de 2000. C'est la première fois que les Jeux comptaient à la fois des athlètes handicapés et non handicapés. Cette initiative est le résultat de la collaboration du ministère avec l'organisme Sport for Disabled – Ontario.

2000 **Subventions aux fédérations sportives provinciales**
Affectation de 278 575 $ pour 2000-2001 aux fédérations sportives provinciales servant les athlètes handicapés.

2000 **Fondation Trillium de l'Ontario**
Administre des projets visant à aider les personnes handicapées; elle a reçu 6,4 millions de dollars pour la période allant d'avril 2000 à mars 2001, et 13,7 millions en 1999-2000.

ANNEXE B

Municipalités ayant une population d'au moins 10 000 habitants

Voici la liste des municipalités ayant au moins 10 000 habitants. Ces municipalités devront préparer des plans d'accessibilité annuels et constituer des comités consultatifs sur l'accessibilité.

MUNICIPALITÉ			
Toronto	Brockville	London	Elgin
Ajax	Durham	North Bay	King
Wellington Centre	Leeds et Grenville	Essex	Grand Sudbury
Peel	Owen Sound	Brampton	Cornwall
Kawartha Lakes	Hamilton	Peterborough	Port Colborne
Orangeville	Bruce	Lincoln	Essex
Ottawa	Amherstburg	Simcoe	Caledon
Middlesex	Waterloo	Lanark	Thorold
Bradford- Gwillimbury Ouest	Newmarket	Kingsville	Vaughan
York	Grimsby	Windsor	Dufferin
Clarington	Niagara	Welland	Woolwich
Whitchurch – Stouffville	Huron	Clarence-Rockland	Burlington
Mississauga	Scugog	Markham	Halton Hills
Stormont, Dundas et Glengarry	Halton	Muskoka	Oro-Medonte
	Comté de Norfolk	Strathroy-Caradoc	Oshawa
	Gwillimbury Est	Kitchener	Timmins

MUNICIPALITÉ

Uxbridge
Oakville
Belleville
Essa
St. Catharines
Haldimand
Midland
Lambton
Quinte Ouest
Collingwood
Thunder Bay
Aurora
Cobourg
Richmond Hill
Perth
Smith-Ennismore-Lakefield
Kingston
Lennox et Addington
Springwater
Chatham-Kent
Hastings
Petawawa
Cambridge
Georgina
Huntsville
Oxford
Woodstock
Kenora
Guelph
Milton
St. Clair
Barrie
St. Thomas
Frontenac Sud
Waterloo
Comté de Brant
Pelham
Grey
Orillia
Port Hope
Pickering
Stratford
Wilmot
Whitby
Lakeshore
Haliburton
Brantford (ville de)
Fort Erie
Hawkesbury
Comté de Renfrew
Innisfil
Lambton Shores
Niagara Falls
Leamington
Glengarry Nord
Sault Ste. Marie
New Tecumseth
Dundas Nord
Prescott et Russell
Tecumseh
Wellington Nord
Wellington
LaSalle
The Nation
Northumberland
Comté de Prince Edward
Guelph/Eramosa
Sarnia
Frontenac
Norwich
Russell
Kincardine
Erin
Thames Centre
Severn
Dundas Sud
Perth Est
Mississippi Mills
Grey Ouest
Brock
Ingersoll
Clearview
Elgin Centre
Glengarry Sud
Loyalist
Stormont Sud
Grenville Nord
Middlesex Centre
Elliot Lake
Bracebridge
Tillsonburg
Perth Nord
Trent Hills
Niagara-on-the-Lake
Lincoln Ouest
Saugeen Shores
Nipissing Ouest
Wasaga Beach
Grand Napanee
Pembroke